

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

VINGT-CINQUIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES PECHEES  
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 14-18 mars 1994)

RAPPORT

Loan no. 3233

Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

LIBRARY

1994

SOUTH PACIFIC COMMISSION

3233

846/94

© Copyright Commission du Pacifique Sud, 1994

La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction, même partielle, de ce document sous quelque forme que ce soit, à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Texte original : anglais

---

Commission du Pacifique Sud : catalogage avant publication (CIP)

Conférence technique régionale sur les pêches (25<sup>e</sup> : 1994 : Nouméa)

Rapport

1. Fisheries — Oceania — Congresses I. South Pacific Commission

639.2028

AACR2

ISBN 982-203-386-9

ISSN 1017-9240

---

**TABLE DES MATIERES**

|   | <b>Page</b> |
|---|-------------|
| I. INTRODUCTION   | 1           |
| II. ORDRE DU JOUR   | 3           |
| III. COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES DEBATS   | 5           |
| IV. RECOMMANDATIONS   | 33          |
| V. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL ET D'INFORMATION<br>PRESENTES LORS DE LA CONFERENCE | 37          |
| VI. LISTE DES PARTICIPANTS  | 39          |
| <br>ANNEXE 1 : Rapport des travaux techniques   | <br>51      |

## SIGLES ET ACRONYMES

|          |   |
|----------|---|
| ACIAR    | Centre australien pour la recherche agricole internationale                         |
| AIDAB    | Bureau australien d'aide au développement international                             |
| AIMS     | Institut australien des sciences de la mer  |
| CCOPS    | Comité de coordination des organisations du Pacifique Sud                           |
| CIEO     | Centre international d'exploitation des océans                                      |
| CPS      | Commission du Pacifique Sud   |
| CPUE     | Captures par unité d'effort   |
| CRGA     | Comité des représentants des gouvernements et administrations                       |
| DCP      | Dispositif de concentration du poisson  |
| EVAAM    | Etablissement pour la valorisation des activités aquacoles et maritimes             |
| FFA      | Agence des pêches du Forum  |
| FFC      | Comité des pêches du Forum  |
| ICLARM   | Centre international pour la gestion des ressources aquatiques biologiques          |
| IMR      | Institut des ressources marines (USP)   |
| ODA      | Service de développement outre-mer (Royaume-Uni)                                    |
| OFCF     | Fondation japonaise pour la coopération internationale en matière de pêche          |
| OFDC     | Société de développement de la pêche au large (Taïwan)                              |
| ORSTOM   | Institut français de recherche pour le développement en coopération                 |
| PNUD     | Programme des Nations unies pour le développement                                   |
| PPPH     | Pays pratiquant la pêche hauturière   |
| PROE     | Programme régional océanien de l'environnement                                      |
| SIRMIP   | Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique              |
| SPAR     | Groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud                    |
| SPOT     | Satellite pour l'observation de la terre  |
| SPRTRAMP | Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (CPS) |
| USAID    | Agence des Etats-Unis pour le développement international                           |
| USP      | Université du Pacifique Sud   |
| WPFCC    | Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental                      |
| WPRFMC   | Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental                          |
| WPYRG    | Groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental                  |

## I. INTRODUCTION

La conférence technique régionale sur les pêches, organisée par la Commission du Pacifique Sud, constitue la seule occasion pour les cadres des services des pêches de tous les pays et territoires membres de se rencontrer et de traiter de questions techniques relatives au développement de ce secteur d'activité; cet échange d'expérience, d'idées et d'informations leur permet de déterminer ceux de leurs besoins et problèmes communs auxquels une approche régionale serait susceptible de répondre au mieux. Les participants décident de l'orientation des programmes halieutiques de la Commission en examinant et en évaluant les activités en cours ou prévues et en adoptant les décisions qui semblent s'imposer. Ils formulent en outre des recommandations à l'intention du secrétariat général, lequel les transmet au Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), puis à la Conférence du Pacifique Sud. La trente-deuxième Conférence du Pacifique Sud (Fidji, 1992) avait donné son accord pour que ladite conférence ait lieu tous les deux ans et pour qu'elle soit désormais inscrite au programme de travail de la Commission et bénéficie des crédits statutaires nécessaires à sa tenue.

Grâce à ce processus d'évaluation et d'échange réguliers, les activités entreprises au titre des programmes halieutiques de la CPS restent en rapport direct avec les besoins sans cesse changeants des pays et territoires insulaires océaniques. Au fil des ans, les conseils formulés par les participants aux conférences techniques régionales sur les pêches ont su guider les travaux de la Commission en ce domaine et jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des activités nombreuses et diverses qui sont mises en oeuvre par les programmes halieutiques, lesquels constituent maintenant le volet le plus important du programme de travail de la Commission du Pacifique Sud.

La vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches s'est tenue au siège de la Commission du Pacifique Sud à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 14 au 18 mars 1994.

## II. ORDRE DU JOUR

### 1. Ouverture de la conférence

- 1.1 Cérémonie d'ouverture
- 1.2 Dispositions matérielles
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour et de l'horaire de travail
- 1.4 Signature de la convention de financement du projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP)

### 2. Les programmes halieutiques de la CPS

- 2.1 Rapport du directeur du département des pêches
  - questions administratives
  - questions financières
  - relations avec les autres organisations
  - structures opérant dans le secteur des ressources marines
  - suite donnée aux recommandations émanant de la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches

### 3. Séance technique n° 1

- 3.1 La pêche thonière dans le Pacifique occidental
- 3.2 L'état des ressources thonières dans le Pacifique occidental

### 4. Le programme pêche hauturière

- 4.1 Aperçu général
  - statistiques et suivi
  - recherche biologique
  - évaluation et modélisation
  - rédaction de rapports et communication
  - recherche sur le germon
  - recherche sur les thonidés aux Philippines
  - services informatiques du programme
- 4.2 Rapport de la sixième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins
- 4.3 Rapport de la troisième réunion du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental (WPYRG 3)
- 4.4 Rapport de la cinquième réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud

### 5. Séance technique n° 2

- 5.1 Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP)
- 5.2 Le programme d'embarquement d'observateurs (SPRTRAMP)

### 6. Séance technique n° 3

- 6.1 Le point sur la pêche côtière dans les pays insulaires

### 7. Le programme pêche côtière

- 7.1 Aperçu général
- 7.2 Section techniques de pêche
- 7.3 Section valorisation des produits de la pêche
- 7.4 Section formation
- 7.5 Section évaluation des ressources côtières
- 7.6 Section information
- 7.7 Rapport du comité directeur du Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP)

- 8. Séance technique n° 4**
- 8.1 Mise en place d'une petite pêche thonière à la palangre — Etude de cas en Papouasie-Nouvelle-Guinée
- 8.2 Adaptation par la CPS d'un modèle de DCP utilisé dans l'océan Indien — Un dispositif à la fois peu coûteux et résistant aux intempéries, mis au point pour les pays insulaires
- 9. Communications présentées par d'autres organisations**
- 10. Examen des structures opérant dans le secteur des ressources marines en Océanie**
- 11. Protocoles de contrôle sanitaire pour les espèces marines**
- 12. Séance technique n° 5**
- 12.1 Commercialisation dans le Pacifique de nouveaux produits du thon
- 13. L'aquaculture**
- 14. Date de la prochaine conférence**
- 15. Questions diverses**
- 16. Adoption du rapport et clôture des travaux**

### III. COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES DEBATS

#### POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – OUVERTURE DE LA CONFERENCE

##### 1.1 Cérémonie d'ouverture

1. Le représentant de Tuvalu, M. Sautia Maluofenua, dit une brève prière pour marquer le début des travaux de la conférence.
2. Le secrétaire général de la CPS, Ati George Sokomanu, souhaite la bienvenue aux participants à la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches et souligne l'importance économique des ressources marines pour les pays insulaires du Pacifique Sud. Il rappelle que le programme pêche hauturière mis en œuvre par la Commission fournit aux pays et territoires membres les conseils scientifiques qui doivent leur permettre d'assurer la pérennité de l'exploitation de leurs ressources thonières. Il ajoute qu'il importe aussi de mettre en valeur et de gérer les ressources côtières de la région qui sont souvent surexploitées à des fins de subsistance ou à titre commercial. Le secrétaire général souligne l'importance que le secrétariat général attache aux travaux de la conférence technique régionale sur les pêches pour ce qui est d'orienter les activités du département des pêches au cours des deux années à venir. Il remercie les bailleurs de fonds dont les contributions non statutaires assurent le financement du département des pêches de la Commission, et remercie spécialement l'Union européenne pour sa contribution financière. Il déclare ensuite ouverte la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches.
3. Au nom des participants à la conférence, le représentant du Samoa-Occidental, M. Ueta Fa'asili, remercie le secrétaire général pour ses aimables paroles de bienvenue et le félicite pour sa nomination au poste de secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud (CPS). Il rappelle l'importance du rôle de la conférence technique régionale sur les pêches pour ce qui est de favoriser la communication entre les différentes organisations œuvrant dans le domaine halieutique de la région, ainsi que les importants services consultatifs fournis par le département des pêches de la CPS.

##### 1.2 Dispositions matérielles

4. En application de la rotation de la présidence par ordre alphabétique des pays et territoires membres, le directeur du département des pêches de la CPS invite le représentant de Guam, M. Rufo Lujan, à présider la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches. M. Lujan remercie son prédécesseur, le président de la vingt-quatrième conférence, M. Stephen Yen qui représente la Polynésie française, ainsi que le secrétariat général qui a contribué à l'établissement du rapport de cette conférence. Le représentant de Kiribati, M. Maruia Kamatie, est désigné vice-président et président du comité de rédaction de la vingt-cinquième conférence. Les représentants de la France et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée proposent de collaborer avec le secrétariat général aux travaux du comité de rédaction.

##### 1.3 Adoption de l'ordre du jour et de l'horaire de travail

5. Le président présente l'ordre du jour de la conférence, qui comporte des séances plénières devant occuper les matinées et au cours desquelles seront passées en revue les activités du département des pêches, et des séances techniques l'après-midi, au cours desquelles seront traités des sujets bien précis. Le directeur du département des pêches propose que la question des protocoles relatifs à la quarantaine des espèces marines soit examinée le jeudi après-midi, ce qui permet de reporter la question de l'aquaculture à la séance du vendredi matin. Les participants adoptent l'ordre du jour avec les modifications qu'ils y ont apportées.

#### **1.4 Signature de la convention de financement du projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP)**

6. Les participants assistent à la cérémonie de signature de la convention de financement du projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP) par l'Union européenne et la CPS. Le secrétaire général remercie l'Union européenne de s'être engagée à financer ce projet sur cinq ans et fait état de l'important financement de relais qu'elle a accordé pour le projet régional de marquage des thonidés, et qui facilitera la transition entre ce projet et le projet SPRTRAMP. M. George Gwyer, chef de la délégation de la Commission européenne aux Iles Salomon, remercie le secrétaire général pour ses propos aimables. Il rappelle à quel point il est important de surveiller la ressource thonière dans la région de façon à en assurer l'exploitation à long terme et insiste sur la nécessité, pour les pays exploitant ces ressources, de veiller à fournir aux pays insulaires du Pacifique Sud une part équitable des bénéfices qu'ils en tirent.

### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – LES PROGRAMMES HALIEUTIQUES DE LA CPS**

#### **2.1 Rapport du directeur du département des pêches**

7. Le directeur du département des pêches présente le document de travail 1 qui rend compte des activités de son département. Il indique que celui-ci bénéficie désormais d'une nouvelle structure comportant d'une part, le programme pêche hauturière, et de l'autre, le programme pêche côtière.

8. Il passe ensuite en revue les financements et les effectifs de son département. Il remercie les nombreux bailleurs qui ont fourni des contributions non statutaires et indique que c'est la première fois qu'un pays insulaire membre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, verse une contribution non statutaire au titre du programme pêche hauturière. Le programme de travail du département des pêches est désormais financé à plus de 90 pour cent grâce à des ressources non statutaires. Les critères régissant l'établissement du budget et la présentation de rapports aux bailleurs se compliquent du fait que le département est de plus en plus tributaire de financements non statutaires provenant de sources diverses; par ailleurs, la réaffectation des financements statutaires initialement destinés au projet de développement de la pêche au demi-large a entravé les activités du département. Toutefois, grâce aux engagements financiers à long terme souscrits par certains pays membres, notamment l'Australie, le département est en mesure de planifier ses activités futures.

9. Le directeur du département des pêches explique en détail la suite qui a été donnée par le secrétariat général aux recommandations formulées lors de la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches et invite les participants à donner leur point de vue sur certaines de ces recommandations lorsque seront abordés les points appropriés de l'ordre du jour.

10. Le représentant du Samoa-Occidental félicite le département des pêches pour le travail accompli au cours des dix-huit derniers mois. Il fait observer que bon nombre des recommandations de la vingt-quatrième conférence préconisaient la mobilisation de fonds pour la conduite des activités approuvées par la conférence et que cette tâche n'était pas de tout repos. Il invite les participants à envisager de réexaminer les priorités du département et indique que les pays insulaires membres devraient mettre en place leur propre programme de développement qui s'inspirerait des actions mises en œuvre par la Commission au niveau régional.

11. Le représentant de la France se félicite de la qualité du travail accompli par le département des pêches. Il indique que la France maintiendra son concours financier à la CPS et recherchera des solutions propres à financer le département des pêches pour les deux prochaines années. Il félicite la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'avoir accordé une contribution non statutaire au titre du programme pêche hauturière. Il rappelle que la France souscrit à la recommandation n° 20 qui préconise la tenue tous les deux ans de la conférence technique régionale sur les pêches; elle propose cependant que les participants envisagent une formule qui permettrait au secrétariat général d'organiser des réunions restreintes de spécialistes auxquelles seraient soumises les questions urgentes qui surgiraient entre deux conférences.

12. Le représentant de la Polynésie française souscrit à son tour à la tenue tous les deux ans de la conférence technique régionale sur les pêches compte tenu de l'augmentation des coûts entourant son organisation et du fait que bon nombre des projets à réaliser s'étendent sur une période de deux à trois ans. Se reportant à la recommandation n° 13 formulée lors de la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches, il ajoute que la Polynésie française n'a malheureusement pas encore entrepris l'étude sur la commercialisation de la perle dont a parlé le directeur du département des pêches.

13. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se range à l'avis des représentants de la France et de la Polynésie française sur la nécessité de faire de la conférence technique régionale sur les pêches une manifestation biennale. Il propose que, lors des années intermédiaires, le directeur du département se rende dans chacun des pays membres pour y expliquer les activités prévues au programme de travail de son département.

14. Le représentant du Samoa-Occidental reconnaît la nécessité d'organiser une conférence biennale, mais il souhaite que les participants examinent auparavant les raisons pour lesquelles il a été décidé de ne plus tenir la réunion tous les ans, et qu'ils se penchent également sur ses rapports avec le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), le comité permanent sur les thonidés et marlins et les divers groupes de recherche.

15. Le directeur du département des pêches confirme que c'est essentiellement la question des financements qui a amené la vingt-quatrième conférence à recommander la tenue de cette manifestation tous les deux ans. Il invite les participants à envisager de nouveaux mécanismes qui favoriseront la conduite des activités prévues au programme de travail, notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre de recommandations urgentes émanant des réunions des comités techniques, auxquelles il pourrait être donné suite après avoir consulté les différents services locaux des pêches au cours des années intermédiaires.

16. Le représentant de l'Australie félicite la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour sa contribution non statutaire au programme d'évaluation des thonidés et marlins (désormais intitulé programme pêche hauturière), et se réjouit d'apprendre que ce programme a réussi à résorber son déficit budgétaire. Il fait observer qu'en réduisant la fréquence des conférences techniques régionales, on risque de retarder l'examen des différents éléments du département des pêches et de ses besoins en matière de financement, ce qui pourrait donner lieu à de plus graves difficultés de financement entre deux conférences à moins que ne soit mis en place un mécanisme qui permette de réaffecter les fonds. A cet égard, le représentant rappelle qu'il a été question, au paragraphe 14 du rapport de la vingt-quatrième conférence, d'une procédure d'établissement des priorités et demande si le secrétariat général a effectivement instauré un système qui permette d'établir un ordre de priorité des activités à conduire, pour la répartition des financements statutaires.

17. En réponse à la question du représentant de l'Australie, le directeur du département des pêches indique que peu de pays membres ont répondu au questionnaire diffusé par le secrétariat général au sujet de la priorité à accorder à chacun des départements de la CPS. Il estime par conséquent que cette enquête ne permet pas de bien mesurer l'importance que les pays insulaires du Pacifique Sud accordent à son département. Toutefois, une enquête semblable menée par le Secrétariat général du Forum a permis de constater que le secteur des pêches est prioritaire dans les programmes de développement des pays insulaires du Pacifique Sud.

18. Le représentant de la Polynésie française indique que, lors de la dernière réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (Groupe Germon), il avait été proposé que cette manifestation se tienne, elle aussi, tous les deux ans.

19. Le représentant de Guam remercie le secrétariat général d'avoir donné à des ressortissants de son pays la possibilité de prendre part au stage CPS/Nelson Polytechnic pour les agents des services des pêches du Pacifique (recommandation n° 16), que les autorités nationales ont d'ailleurs jugé particulièrement enrichissant.

20. Le représentant de l'Australie propose qu'à l'instar du rapport de la vingt-quatrième conférence (paragraphe 18), le rapport de la présente conférence pourrait faire ressortir l'importance du département des

pêches pour la région. Il est rappelé aux participants qu'il leur incombe de bien faire comprendre aux représentants de leurs pays, qui siègent au Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) et à la Conférence du Pacifique Sud, l'importance de ce département pour ce qui concerne la gestion des ressources halieutiques locales et régionales et les recherches effectuées dans le domaine.

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – SEANCE TECHNIQUE N° 1**

#### **3.1 La pêche thonière dans le Pacifique occidental**

21. Le coordonnateur du programme pêche hauturière présente un aperçu des progrès réalisés depuis quelques années dans le domaine de la pêche thonière dans le Pacifique occidental. Le compte-rendu des travaux de cette séance technique figure à l'annexe 1 du présent rapport. A la demande du représentant du secrétariat général, le directeur adjoint de l'Agence des pêches du forum (FFA) fait ensuite part de ses observations sur les programmes de surveillance et les mécanismes de gestion mis en œuvre dans la région.

#### **3.2 L'état des ressources thonières dans le Pacifique occidental**

22. Le coordonnateur du programme pêche hauturière rend compte de l'état de la ressource en thons jaunes, bonites, thons obèses et germons dans le Pacifique occidental. Il indique que les évaluations présentées au cours de cette séance technique se fondent principalement sur les résultats du projet régional de marquage des thonidés conduit par la Commission du Pacifique Sud, ainsi que sur les données de prises et d'efforts contenues dans la base de données régionale sur la pêche thonière. Le compte-rendu des travaux de cette séance technique figure également à l'annexe 1 du présent rapport.

### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – LE PROGRAMME PECHE HAUTURIERE**

#### **4.1 Aperçu général**

23. Le coordonnateur du programme pêche hauturière passe en revue les activités conduites dans le cadre du programme pêche hauturière, en indique les sources de financement, la structure, les fonctions et les activités depuis août 1992 (document de travail 2). Le statisticien des pêches rend ensuite compte des activités du projet de statistiques et de suivi conduit dans le cadre de ce programme. Il s'agit notamment de l'analyse des relevés journaliers, de l'installation et du maintien de bases nationales de données, et du soutien technique aux activités d'échantillonnage au port. Le statisticien fait également le point sur la situation des données fournies par chacun des principaux pays insulaires pratiquant la pêche thonière. Depuis quelques années, la qualité des données fournies s'est considérablement améliorée et désormais le projet obtient des informations de senneurs américains, de senneurs et de palangriers japonais, et, fait non négligeable, de palangriers taiwanais. Le projet de statistiques et de suivi poursuit ses efforts en vue d'obtenir des données sur les activités des senneurs et des palangriers coréens.

24. Le représentant de l'Australie rappelle que la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches avait invité les participants à signaler, lors des négociations bilatérales, les difficultés éprouvées pour obtenir des données sur les pêches, surtout auprès de la Corée. Il demande aux participants de se prononcer sur la nécessité de poursuivre les efforts en vue d'obtenir ce type d'information des navires de pêche coréens ou d'y renoncer. Le coordonnateur du programme pêche hauturière indique que la Corée envisage de prendre part cette année aux travaux du comité permanent sur les thonidés et marlins, ce qui permettra de sensibiliser ce pays à la nécessité de fournir les données requises. En outre, la mise en place de programmes de surveillance des transbordements a contribué à améliorer la qualité des données fournies, bien que cela ne permette pas de reconstituer les données antérieures. Le statisticien signale que le service national de recherche et de développement halieutiques de la Corée a publié des données sur les prises et l'effort de ses palangriers jusque pour l'année 1987, qui ont été intégrées à la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins. Les Coréens disposent également de données sur les prises et l'effort de leurs senneurs, données qui remontent

jusqu'à 1985. Il est prévu que les données qui doivent être fournies dans un proche avenir par la Corée sur les prises et l'effort de ses senneurs et de ses palangriers seront bientôt intégrées à la base de données du comité permanent.

25. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée indique que son pays continue à soulever la question de la fourniture de données à chacune des négociations bilatérales entamées avec la Corée et il encourage les autres pays membres à en faire autant.

26. Le représentant du Samoa-Occidental rappelle que l'un des objectifs visés par la conférence technique régionale, lorsqu'elle avait décidé de mettre en place le comité permanent sur les thonidés et marlins, était de fournir aux pays pratiquant la pêche hauturière la possibilité d'échanger facilement des données sur leurs opérations de pêche thonière. Il ajoute que les membres de l'Agence des pêches du Forum (FFA) et les pays pratiquant la pêche hauturière comptent organiser prochainement une réunion de haut niveau. Il invite les participants à la vingt-cinquième conférence à veiller à ce que les représentants de leurs pays respectifs qui assisteront à cette réunion soient conscients de la nécessité de disposer de ces données.

27. Les participants reconnaissent qu'il n'est pas nécessaire, à ce stade, de formuler une recommandation précise invitant les pays pratiquant la pêche hauturière à fournir des données sur leurs opérations de pêche thonière.

28. Les représentants de la Polynésie française et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée félicitent les responsables du projet de statistiques et de suivi grâce auquel des bases de données nationales ont pu être mises en place.

29. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée signale aux participants que son pays a entrepris d'améliorer ses propres moyens en mettant en place et en alimentant ces bases de données.

30. Le coordonnateur du programme pêche hauturière rend ensuite compte des activités du projet de recherche biologique et du projet d'évaluation des stocks et de modélisation conduits dans le cadre du programme pêche hauturière. Il s'agit notamment de l'analyse des données concernant les prises accessoires et les rejets, de l'évaluation des stocks grâce aux marques récupérées, de la réalisation de travaux de modélisation des déplacements et de l'action du secteur des pêches à l'échelle nationale.

31. Le coordonnateur du programme pêche hauturière rend brièvement compte des résultats du projet de recherche sur les thonidés aux Philippines. Ce projet a intéressé beaucoup de pays membres, notamment Palau et les Etats fédérés de Micronésie, en ce qu'il a confirmé la nécessité de tenir compte de cet aspect lorsqu'on procède à l'évaluation de l'état des stocks de thonidés dans le Pacifique occidental. Ce projet a également permis de réaliser une étude de cas intéressante sur une zone de pêche thonière très fortement exploitée par rapport à ce qui a été observé ailleurs dans le Pacifique occidental.

32. Le représentant des Iles Salomon donne son avis sur les activités conduites dans le cadre du programme pêche hauturière. Il rappelle aux participants qu'ils ont un rôle crucial à jouer en s'employant à bien faire comprendre aux autorités nationales toute l'importance des efforts déployés par ce programme pour surveiller les nouvelles activités de pêche et bien cerner l'état des stocks. Au nom de son gouvernement, il remercie le programme pêche hauturière d'avoir procédé à l'évaluation des stocks de thonidés des Iles Salomon. Il salue également l'important travail effectué par l'Institut australien des sciences de la mer (AIMS) sur le marlin dans la mer de Corail et profite de l'occasion pour l'en remercier et rendre hommage au Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) qui a financé l'opération.

33. Le représentant de Kiribati remercie à son tour le programme pêche hauturière pour les évaluations effectuées à l'échelle des pays et se réjouit de l'étude, menée à Kiribati, sur les interactions entre les méthodes de pêche.

34. Le directeur adjoint de la FFA indique que le Secrétariat général de son organisation se félicite tout autant du travail accompli par le programme pêche hauturière. Il rappelle les grands domaines de coopération entre la FFA et le programme pêche hauturière que sont notamment les programmes d'embarquement d'observa-

teurs et le projet de surveillance des bateaux de pêche, et remercie ce programme pour les précieux conseils fournis jusqu'ici à l'occasion de diverses négociations bilatérales et multilatérales.

35. A la suite du tour d'horizon des activités du programme pêche hauturière, présenté par le coordonnateur du programme, les participants formulent les recommandations suivantes :

#### **Recommandation n° 1**

Les participants à la conférence relèvent que des dispositions sont prises pour effectuer l'évaluation des rôles respectifs des organisations œuvrant dans le Pacifique Sud avec le mandat d'assurer la mise en valeur et la gestion des ressources marines. Reconnaissant la portée régionale du programme pêche hauturière et l'importance qu'il revêt pour la continuité des services-conseils scientifiques fournis au sujet de la pêche thonière dans la région, les participants **recommandent** que le secrétariat général prenne les dispositions appropriées pour s'assurer que l'évaluation des mécanismes de collaboration entre les organisations régionales porte également sur les structures du programme pêche hauturière afin de lui garantir une efficacité et une rentabilité optimales à long terme.

#### **Recommandation n° 2**

Les participants relèvent que la recherche de financements à long terme pour assurer la continuité du programme pêche hauturière n'a été que partiellement fructueuse, en ce sens qu'il n'a été possible d'obtenir un financement intégral que pour une seule année de plus. Les participants à la conférence **recommandent** que la direction de la Commission prenne d'urgence des dispositions pour rechercher et obtenir des financements complémentaires pour assurer la continuité des activités du programme. Il est essentiel, tant pour le programme que pour la sauvegarde des intérêts à long terme de la recherche et de la gestion halieutiques dans la région, de pérenniser la surveillance et le suivi statistiques, priorité sur laquelle le comité permanent des thonidés et marlins a particulièrement insisté lors de sa cinquième réunion. Les participants à la conférence souhaitent vivement que la priorité soit accordée avant tout au maintien de la base de données.

### **4.2 Rapport de la sixième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins**

36. Le coordonnateur du programme pêche hauturière rend compte des travaux de la sixième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins, tenue à Ponape en 1993, et présente les recommandations formulées dans ce cadre. Lors de cette réunion, le comité s'est penché sur le programme de travail et les activités prévues par le programme pêche hauturière pour 1993-1994; il a également passé en revue le travail accompli jusque-là en matière d'évaluation des stocks de thonidés et fait le point sur la situation de la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins (document de travail 6). Le coordonnateur du programme pêche hauturière fait observer que la septième réunion de ce comité aura lieu à Palau en août 1994.

37. Le directeur adjoint de la FFA indique que, en collaboration avec les Etats-Unis et le Japon, l'Agence compte organiser une réunion de haut niveau pour traiter de la pêche thonière dans le Pacifique occidental en décembre 1994. Les deux premiers points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion concernent la situation des stocks de thonidés et les besoins en matière de recherche biologique et d'évaluation des stocks. Il espère que le comité permanent y apportera une contribution significative.

### **4.3 Rapport de la troisième réunion du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental (WPYRG 3)**

38. Le spécialiste de la recherche halieutique présente un bref rappel historique sur la constitution du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental. Lors de sa troisième réunion, ce groupe de recherche a examiné les données halieutiques et biologiques relatives au thon jaune et considérées utiles à l'évaluation des stocks. Il a jugé utile de mettre au point un modèle adapté qui permettrait de maximiser la teneur

en informations des données disponibles sur les prises, l'effort, la taille des poissons et la récupération des marques. Lors de la quatrième ( et sans doute dernière) réunion de ce groupe de recherche, les participants se pencheront sur l'état d'avancement des travaux relatifs à l'élaboration de ce modèle d'évaluation des stocks.

#### **4.4 Rapport de la cinquième réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud**

39. Le représentant de l'Australie, actuel président du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud, rend compte des travaux de cette cinquième réunion, qui se sont déroulés grâce à l'aimable hospitalité de la Polynésie française (document de travail 9). Le groupe s'est intéressé à l'identification des stocks, à la fréquence de l'activité reproductrice, à la croissance et à l'évaluation des stocks de germon.

40. Le représentant de la Polynésie française indique que son territoire se réjouit d'avoir pu accueillir la cinquième réunion de ce groupe. Il signale ensuite aux participants le changement d'orientation qui s'opère dans la recherche sur le germon dans le Pacifique Sud. A l'origine, le groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud se préoccupait des conséquences de l'expansion rapide de la pêche au filet dérivant sur la pêche à la traîne et à la palangre ainsi que des répercussions de cette méthode sur l'état général des stocks. Un terme ayant été mis à la pêche au filet dérivant, l'exploitation du germon est désormais revenue à des niveaux plus «normaux». L'interaction entre la pêche de surface et la pêche à la palangre ciblant le germon semble désormais de faible importance. Toutefois, la diminution du volume des prises de la pêche de surface est de plus en plus préoccupante. Cette diminution pourrait être due à des conditions écologiques et océanographiques qui auraient contribué à mettre une partie des stocks hors de portée des pêcheurs. Le représentant de la Polynésie française se demande si les chercheurs n'auraient pas intérêt à examiner de plus près le rapport qui existerait entre les conditions océanographiques et l'accessibilité de la ressource en germons. Il indique également que, bien que les stocks de germons chevauchent plusieurs zones économiques exclusives dans le Pacifique Sud, il serait peut-être utile que le groupe de travail se penche sur cette pêche à l'échelle locale.

41. Le représentant de l'Australie reconnaît que les problèmes locaux revêtent une importance primordiale pour plusieurs des pays de la région, où se pratique la pêche du germon. Il indique que l'étude des interactions entre les différentes méthodes de pêche du germon mises en oeuvre à l'échelle d'un pays pourrait bénéficier de l'expérience et des connaissances acquises par le programme pêche hauturière au sujet des interactions entre la pêche du thon jaune et celle de la bonite. Il estime que le groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud devrait envisager de promouvoir la réalisation d'études sur la relation existant entre l'abondance des stocks de germons et les conditions océanographiques.

42. Le coordonnateur du programme pêche hauturière remercie les différents bailleurs qui ont financé la réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud. Depuis quelques années, figurent au nombre de ces bailleurs, la société taïwanaise de développement de la pêche au large (OFDC), la France et la Polynésie française.

### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR — SEANCE TECHNIQUE N° 2**

#### **5.1 Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP)**

43. Le coordonnateur du programme pêche hauturière présente la nouvelle composante du programme pêche hauturière, à savoir le projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP). Ce projet, qui doit se dérouler sur cinq ans, a été financé par l'Union européenne dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé; il permettra d'assurer un suivi permanent de la ressource en thonidés dans la région et d'affiner les travaux d'évaluation de cette ressource entrepris dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés. Le compte-rendu des travaux de cette séance technique figure à l'annexe 1 du présent rapport.

44. Le coordonnateur du programme pêche hauturière invite les pays membres à relever les différents aspects de son programme, sur lesquels pourraient porter les séances techniques des futures conférences techniques régionales sur les pêches. Le représentant de la Polynésie française indique que les pays membres pourraient présenter leurs propositions de sujets à traiter lors des séances techniques après réception du projet d'ordre du jour.

45. Après avoir délibéré sur le projet SPRTRAMP, les participants formulent les recommandations suivantes :

### **Recommandation n° 3**

Les participants à la conférence relèvent qu'au mois de décembre 1994, l'Agence des pêches du Forum (FFA) organisera à Honiara une réunion multilatérale de haut niveau pour examiner la question de la pêche des thonidés dans le Pacifique occidental, réunion à laquelle participeront les membres de l'Agence ainsi que les pays pratiquant la pêche hauturière et à l'ordre du jour de laquelle seront inscrites des questions concernant notamment l'état des stocks de thonidés et les besoins en matière de recherche et de données pour faciliter l'évaluation des stocks. Les participants **recommandent** que le secrétariat général veille à ce que le programme pêche hauturière assure tout le soutien scientifique nécessaire au bon déroulement des travaux de cette réunion et demande au comité permanent des thonidés et marlins d'y contribuer également.

### **5.2 Le programme d'embarquement d'observateurs (SPRTRAMP)**

46. Le directeur des services de surveillance de la FFA indique aux participants que le Secrétariat général de son organisation compte élargir son programme d'embarquement d'observateurs-contrôleurs chargés de surveiller le respect de la réglementation en vigueur, programme mis en place à l'intention des senneurs américains dans le cadre du traité multilatéral de pêche passé avec les Etats-Unis. La FFA espère signer un traité semblable avec Taïwan, ce qui nécessitera également la mise en place d'un programme régional d'embarquement d'observateurs. Le Secrétariat général de la FFA tient absolument à partager avec les pays insulaires du Pacifique les informations recueillies à la suite de missions d'observations et il sollicitera la collaboration de la CPS et d'autres programmes nationaux d'embarquement d'observateurs pour des missions de contrôle du respect de la réglementation en vigueur.

47. Le représentant de la Polynésie française constate que de nombreux points communs existent entre le programme thonidés de la CPS et le programme mis en place en accompagnement au développement de la pêche palangrière par la Polynésie française. Compte tenu du fait qu'il est écrit dans le programme SPRTRAMP que la CPS s'efforcera de répondre aux demandes des pays membres en matière d'observateurs scientifiques et que les observations sont rares dans la partie est de la zone d'action de la CPS, la Polynésie française souhaiterait étudier la possibilité de collaboration scientifique avec la CPS et voir une recommandation rédigée dans ce sens. En réponse à cette intervention, le secrétariat général précise que le programme SPRTRAMP prévoit la possibilité de répondre à ce type de besoin.

### **Recommandation n° 4**

Considérant que de nombreux points communs ont été relevés entre le programme pêche hauturière mené par la CPS et celui conduit en Polynésie française, les participants à la conférence **recommandent** que soient étudiées les possibilités d'élaborer un programme commun de recherche appliquée sur les thonidés. Le programme pourrait concerner aussi bien la pêche hauturière industrielle que le développement des pêches thonières locales.

48. Le représentant de l'Australie demande quel type d'informations le programme pêche hauturière souhaite obtenir du programme australien d'embarquement d'observateurs. Le coordonnateur du programme pêche hauturière indique qu'il est important de continuer à observer les activités de pêche thonière dans les zones subtropicales. Il encourage les nombreux pays qui y sont engagés à maintenir leurs efforts en vue

d'accroître cette surveillance, et cela afin de faciliter l'évaluation par le programme pêche hauturière des stocks présents dans la région, tout en fournissant des informations utiles pour la gestion des pêches au niveau national.

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR – SEANCE TECHNIQUE N° 3**

### **6.1 Le point sur la pêche côtière dans les pays insulaires**

49. Le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières ouvre les travaux de cette séance technique en présentant le document de travail 8 qui servira de trame au débat. Le chargé de recherche en halieutique côtière fait ensuite part des différents éléments contenus dans ce document de travail. Le compte-rendu des travaux de cette séance technique figure à l'annexe 1 du présent rapport.

50. Le représentant de l'Australie félicite les auteurs du document et indique que, combiné aux rapports nationaux présentés à chaque conférence, un document semblable pourrait servir à rendre systématiquement compte de la situation de la pêche côtière dans les pays insulaires du Pacifique.

51. M. Simon Jennings, du *Centre for Tropical Coastal Management Studies* (centre d'étude sur la gestion des ressources côtières tropicales) du Royaume-Uni, fait état d'un projet d'évaluation des ressources récifales qui est conduit à l'heure actuelle en collaboration avec le programme d'études océanographiques de l'Université du Pacifique Sud (USP). Le document d'information 39 récapitule les différents éléments de ce projet.

## **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR LE PROGRAMME PECHE COTIERE**

### **7.1 Aperçu général**

52. Le coordonnateur du programme pêche côtière présente le document de travail 3 qui rend compte des activités de son programme. Celui-ci se compose de six sections : gestion du programme, section techniques de pêche, section valorisation des produits de la pêche, section formation, section évaluation des ressources et section information. Il fait observer que les engagements de financement confirmés ou donnés à titre indicatif suffiraient pour permettre de mener à bien la plupart des activités prévues au titre du programme pêche côtière pour les trois prochaines années, sauf celles qui relèvent du projet de développement de la pêche au demi-large, comme indiqué précédemment. Le coordonnateur du programme pêche côtière invite ensuite les responsables techniques des différentes sections à passer en revue les activités conduites par leurs services respectifs au cours des 18 derniers mois et à faire part des activités prévues pour l'avenir.

### **7.2 Section techniques de pêche**

53. Le conseiller pour le développement de la pêche fait le point sur les activités de la section techniques de pêche, qui sont décrites en détail dans le document de travail 3 et le document d'information 8. La participation des maîtres de pêche a toujours constitué un élément déterminant des interventions du projet de développement de la pêche au demi-large; en effet, ils assurent auprès des pêcheurs de la région une formation pratique, élaborent de nouveaux engins et techniques de pêche, et servent de catalyseur au transfert de nouvelles techniques de pêche dans le Pacifique. Jusqu'à présent, les activités de la section étaient financées à partir de ressources statutaires; toutefois, la décision de prélever désormais les financements nécessaires sur des ressources non statutaires a failli sérieusement compromettre la poursuite des activités de la section. Grâce au projet de développement de la pêche au large financé par le PNUD, la section techniques de pêche a poursuivi ses activités de formation à l'élaboration de dispositifs de concentration du poisson (DCP) et a continué à collaborer à l'acquisition du matériel nécessaire à leur montage et à leur mouillage, et enfin à la mise au point de techniques de pêche. La section a également collaboré à la mise en oeuvre en Papouasie-Nouvelle-Guinée d'un projet national de pêche thonière à la palangre, a participé à des essais de pêche de l'espadon au large en Nouvelle-Calédonie, et a fourni une assistance technique pour l'établissement d'un projet de développement de la pêche sportive à Palau.

54. Les représentants des Samoa américaines, de Fidji, de Guam, des Iles Mariannes du Nord, de Palau, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Iles Salomon, de Tokelau, de Tuvalu et du Samoa-Occidental saluent le programme pêche côtière pour les services rendus par les maîtres de pêche et pour sa collaboration à la mise en oeuvre de projets nationaux de mouillage de DCP. Plusieurs représentants en profitent également pour remercier le conseiller pour le développement de la pêche pour son exposé à la fois lucide et enrichissant sur les activités de la section techniques de pêche.

55. Le représentant de Palau indique que les ressources côtières de son pays semblent être considérablement exploitées. Grâce au programme de mouillage de DCP mis en oeuvre sur place, la pêche hauturière de Palau se développe à partir de ressources qui, jusque-là, ne bénéficiaient qu'à des pays pratiquant la pêche hauturière. Palau espère également qu'un programme de développement de la pêche sportive pourra être mis en place avec le concours du programme pêche côtière afin d'optimiser les bénéfices dérivés de l'exploitation des ressources côtières nationales. Le représentant de Palau indique enfin que, grâce à la formation dispensée par la CPS à l'utilisation des techniques de pêche et à la commercialisation du poisson, la valeur des prises de la pêche côtière a pu être portée à son meilleur niveau.

56. Le représentant de Vanuatu indique que les ressources côtières de son pays semblent également être exploitées au maximum. Par conséquent, Vanuatu prévoit de demander l'assistance technique du programme pêche côtière pour procéder au mouillage d'un plus grand nombre de DCP et développer les capacités nationales de pêche au large.

57. A son tour, le représentant de Tokelau remercie le programme pêche côtière grâce auquel six DCP ont pu être mouillés l'an dernier au large de Tokelau, et indique que ce projet devrait permettre de redynamiser la petite industrie de transformation du thon destiné à l'exportation.

58. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée demande si le secrétariat général ne pourrait pas prêter main-forte à son pays pour l'élaboration de demandes de financement (notamment pour la mise en place de programmes d'investissement public), à soumettre aux services des finances et aux bailleurs de fonds. Le directeur du département des pêches répond qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce que le programme pêche côtière collabore à l'élaboration de demandes de financement. Il indique également qu'il serait sans doute possible de faire appel à une aide complémentaire dans le cadre du projet régional FFA/CPS de soutien à la pêche et de renforcement des moyens nationaux, qui bénéficie de financements du PNUD et dans le cadre duquel il est prévu de dispenser une formation à l'évaluation et à la planification de projets. Le conseiller pour le développement de la pêche ajoute que le manuel préparé par la CPS sur l'utilisation des dispositifs de concentration du poisson comprendra un chapitre sur la gestion et la planification d'un programme de mouillage de DCP dont le contenu sera utile à l'élaboration de projet.

59. Le représentant de Fidji déclare que son pays a consacré environ 50 000 dollars par an au programme national de mouillage de DCP. Toutefois, les autorités nationales ainsi que les bailleurs de fonds s'interrogent régulièrement sur le coût de ce programme par rapport à sa rentabilité, lorsqu'il s'agit d'examiner des demandes de financement. Une autre question importante se pose, à savoir : « Qui devrait en supporter la charge ? » Le service des pêches de Fidji a également reçu un certain nombre de demandes émanant de centres touristiques qui souhaitent bénéficier du programme de mouillage de DCP; il s'agit là d'une activité qui pourrait éventuellement s'autofinancer. Par contre, les pêcheurs professionnels n'ont pas toujours les moyens d'assumer le coût du mouillage de ces dispositifs.

60. En réponse à cette question, le conseiller pour le développement de la pêche rappelle qu'il est important que tous les services des pêches s'intéressent de près au volume des prises effectuées sur DCP et qu'ils en évaluent le rendement économique. Cela devrait leur permettre de justifier devant les services des finances et les bailleurs de fonds le coût des DCP. Il fait observer que dans certains cas, par exemple à Fidji, des entreprises industrielles de pêche et des exploitants de centres touristiques avaient fait mouiller dans leur secteur des DCP dont d'autres groupes d'utilisateurs avaient pu profiter également.

61. Le représentant des Iles Salomon estime que la variété et la quantité des informations contenues dans le document de travail 3 témoignent de l'importance des activités de la section techniques de pêche pour la

région. Il souhaite que les participants envisagent des moyens de régler le problème du manque de financement et proposent de nouveaux mécanismes permettant au programme pêche côtière de fournir son assistance technique aux pays membres. Il demande au secrétariat général de lui indiquer si une évaluation de l'efficacité du programme de détachement d'agents auprès de certains projets bénéficiant de la participation de maîtres de pêche a été effectuée.

62. Le conseiller pour le développement de la pêche signale que l'efficacité du programme de détachements n'avait pas été évaluée à proprement parler. Il ne doute cependant pas que les compétences ont été bien transmises dans la plupart des cas, mais que, dans certains autres, les pays n'avaient pas choisi les agents locaux auxquels les cours convenaient le mieux, ce qui réduit la portée à long terme des activités entreprises dans le cadre du projet.

63. Le représentant des Iles Mariannes du Nord relève qu'une mission effectuée plus tôt par un maître de pêche de la CPS avait fourni des données précieuses sur les stocks de poissons de fond du tombant externe du récif, qui servent désormais à la mise en oeuvre de modalités de gestion de cette ressource.

64. Le représentant des Samoa américaines présente aux participants un aperçu du projet de pêche à la palangre élaboré dans son pays, à l'époque où le déplacement des palangriers d'Hawaï vers les Samoa américaines était un sujet de préoccupation. Il estime que le maître de pêche continuera à être un élément clé de l'assistance dont les pays océaniques ont besoin. Il espère que le programme pêche côtière conservera au moins un, voire deux postes de maître de pêche afin de pouvoir donner suite aux demandes d'aide qui lui sont présentées de temps à autre.

65. Le représentant de Guam espère que la CPS répondra à une demande d'intervention pour le développement de la pêche sportive que son pays a déjà présentée à la Commission.

66. Le représentant de Palau fait observer que, par l'entremise du programme pêche côtière, son pays a acquis des connaissances pratiques pour le mouillage de DCP, mais qu'il manque de capacités en matière d'élaboration de documents. Il demande également des renseignements sur la situation du programme de DCP dans chaque pays. Le spécialiste du développement de la pêche côtière par intérim répond que le secrétariat général possède une base de données de tous les DCP mouillés grâce à l'intervention de ses services, et qu'il essaie également de suivre les mouillages de DCP effectués dans le cadre d'autres programmes. Ces renseignements sont disponibles et peuvent être rassemblés sous forme de rapport, au besoin.

67. Un long débat s'engage sur le financement du projet. Le représentant du secrétariat général indique que l'examen de la recommandation émanant de la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches, qui demandait instamment au Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) et à la Conférence du Pacifique Sud de rétablir le financement statutaire affecté au programme de développement de la pêche au demi-large, avait été reporté par le Comité lors de deux sessions consécutives et que ce rétablissement n'est pas intervenu en fin de compte; il ajoute que cela est probablement dû aux importants réaménagements qui se sont opérés dans la structure du budget global de la Commission.

68. Plusieurs représentants se déclarent déçus que le CRGA n'ait pas donné suite à cette recommandation, malgré la priorité élevée que la conférence technique lui avait attribuée. Le représentant de Palau demande le concours de la direction de la CPS, afin que la question soit présentée de nouveau au CRGA. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée réitère l'importance que son pays accorde à ce projet et propose que le directeur général des programmes ou le directeur général des services administratifs de la CPS assiste à la conférence technique régionale sur les pêches afin que la direction puisse se rendre compte de l'importance que les pays attachent à de telles questions. Les participants considèrent qu'un examen de ce projet par un organisme extérieur servirait à évaluer utilement les services que le projet a permis de rendre par le passé, les besoins actuels des pays en matière de développement des techniques de pêche et leurs éventuels besoins à l'avenir, pour qu'ils puissent tirer parti de l'évolution de la technologie ou des occasions de développement. Cette évaluation servirait de point de départ à une réévaluation des services que la CPS pourrait être appelée à fournir dans ce domaine. Il conviendrait également d'insister encore sur la priorité que les pays accordent à ce volet de l'assistance fournie par la CPS.

Les participants approuvent ensuite les deux recommandations suivantes :

#### **Recommandation n° 5**

Les participants se déclarent extrêmement déçus de constater que le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) a reporté lors de deux sessions consécutives l'adoption de la recommandation n° 11, formulée par la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches, demandant instamment à la Conférence du Pacifique Sud de rétablir l'intégralité des financements statutaires alloués au projet de développement de la pêche au demi-large à compter de 1993, et qu'il n'en a pas été tenu compte par la suite lors du réaménagement du budget de la Commission. Les participants **recommandent** que, compte tenu de l'importance des ressources halieutiques pour les petits pays insulaires, et de la très haute priorité que les directeurs des services nationaux des pêches accordent à ce projet, le CRGA réexamine la question et mette tous les moyens en oeuvre pour augmenter le niveau des financements statutaires qui seront accordés au projet de développement de la pêche au demi-large à compter de 1995.

#### **Recommandation n° 6**

Les participants relèvent en outre qu'il serait utile de faire le point sur ce que les pays membres attendent du projet de développement de la pêche au demi-large et de déterminer l'importance des moyens nationaux dont disposent ces derniers pour mettre en oeuvre des projets de développement de nouvelles techniques de pêche. Cet exercice permettrait au secrétariat général d'apprécier la nature et l'étendue des services dont les pays membres pourraient avoir besoin à long terme et d'adapter le fonctionnement du projet de façon à pouvoir les satisfaire. Les participants **recommandent** que le secrétariat général procède à cette nouvelle évaluation des besoins, qu'il conviendrait de confier à un organisme externe et de financer grâce à des ressources non statutaires qui seraient mobilisées à cette fin, et que le rapport de cette mission d'évaluation soit présenté au Comité, lors de sa vingt et unième session en octobre 1994 où les conclusions dudit rapport pourront être examinées de pair avec la recommandation précédente.

### **7.3 Section valorisation des produits de la pêche**

69. Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche, se référant aux documents de travail 3 et 12, présente le travail accompli par la section valorisation des produits de la pêche de la CPS. Il décrit les activités de la section en matière de formation à la valorisation des produits de la pêche, de mise au point de nouveaux produits dérivés du thon et d'aide à la création de débouchés économiques pour la production des petits exploitants.

70. Le coordonnateur de la pêche côtière donne ensuite un aperçu du projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches. Ce projet est en veilleuse depuis plus d'un an en raison des difficultés de recrutement au poste de chargé de projet. Le Centre international d'exploitation des océans (CIEO), bailleur de fonds initial, ayant été démantelé, il est devenu difficile d'obtenir du Canada des crédits pour une année supplémentaire et de déroger aux exigences en matière de nationalité du titulaire du poste imposées par le bailleur, comme l'avait demandé le secrétariat général. En fin de compte, la CPS a reçu un avis formel du Canada rejetant ces demandes. Le coordonnateur du programme pêche côtière maintient que les fonds non utilisés dans le cadre du projet devraient servir à leur objet initial au lieu d'être réaffectés à d'autres activités, comme le propose le Canada.

71. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée déclare que le programme de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches est couronné de succès dans son pays, et il espère que ce projet continuera à bénéficier d'un appui par l'entremise de la CPS. Le représentant de Fidji appuie également la position adoptée par le secrétariat général et fait état des efforts que son pays a déployés pour créer un projet national de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches. Le représentant de Palau est déçu que le projet de la CPS ait été interrompu, mettant ainsi fin à un programme d'appui permanent que la CPS fournit à Palau dans ce secteur, et il encourage le secrétariat général à rechercher les financements nécessaires pour rétablir

le projet. Le représentant de Vanuatu appuie également le projet et signale à ses homologues que Vanuatu élabore un projet de fumage du poisson dont l'objet est d'aider les femmes, et pour lequel le concours du programme pêche côtière serait le bienvenu.

A la suite de ces délibérations, les participants formulent la recommandation suivante :

#### **Recommandation n° 7**

Les participants réaffirment l'importance du projet CPS de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches dont le concours technique s'est révélé précieux pour un certain nombre de projets locaux visant ce même objectif. Les participants **recommandent** que le secrétariat général fasse tout ce qui est en son pouvoir pour rétablir les financements accordés jusque-là par le Canada à cet important projet, ou, à défaut, qu'il s'emploie à rechercher d'autres sources de financement.

72. Le coordonnateur de la pêche côtière fait ensuite l'historique de la proposition, formulée conjointement par la CPS et l'Université du Pacifique Sud (USP), de créer un centre régional pour la valorisation des produits de la pêche (document de travail 12). Après trois ans, on en est toujours à la recherche de financements. Dans le cadre de la proposition initiale, 3 millions de dollars E.-U. avaient été demandés pour créer un centre régional pour la valorisation des produits de la pêche qui entreprendrait un vaste éventail d'activités de formation théorique et pratique, tout en effectuant divers travaux de recherche sur les techniques de valorisation des produits de la pêche et des fruits de mer, et fournirait des services d'analyse aux secteurs public et privé.

73. Le secrétariat général propose donc une nouvelle démarche; l'Université du Pacifique Sud serait invitée à affecter un de ses quatre nouveaux postes de maître de conférence à la formation à la valorisation des produits de la pêche et à pourvoir des installations de traitement des produits de la pêche au nouveau bâtiment du programme d'études océanographiques qui est actuellement à l'étude en vue d'un financement bilatéral. Pour sa part, la CPS réduirait la portée de sa proposition à un seul cadre professionnel et à un seul agent administratif, pour lesquels il serait plus facile de trouver un financement. Cette nouvelle approche permettrait d'atteindre les objectifs de départ du centre régional pour la valorisation des produits de la pêche à un coût nettement inférieur.

74. Le représentant de l'Australie demande si cette proposition serait touchée par la prochaine mission d'évaluation des mécanismes de collaboration entre les organismes opérant dans le secteur des ressources marines en Océanie. Le coordonnateur du programme pêche côtière ne voit pas en quoi cette proposition pourrait entraîner des difficultés dans le contexte de cette mission d'évaluation et fait observer que, dans un cas comme dans l'autre, l'évaluation serait terminée bien avant que la nouvelle approche adoptée pour le centre régional aboutisse à un financement et à la phase de mise en oeuvre.

75. Le représentant de l'Université du Pacifique Sud (USP) ajoute que le principe du centre pour la valorisation des produits de la pêche est intégré depuis 1990 dans le programme d'études océanographiques sur cinq ans offert par l'USP. Il estime qu'il serait utile que les participants à la conférence technique régionale sur les pêches formulent une recommandation à l'intention de l'organe directeur du programme d'études océanographiques qui doit se réunir bientôt afin que celui-ci examine le changement d'orientation qu'il est proposé d'apporter au centre pour la valorisation des produits de la pêche. Avec le concours de cet organe directeur, l'USP pourrait rapidement recruter un maître de conférence (sans doute avant la fin de l'année en cours) et assurer avec les ressources existantes la formation prévue dans le cadre du projet.

76. Le représentant du Samoa-Occidental remercie le Royaume-Uni pour le soutien apporté aux activités de la section valorisation des produits de la pêche. Il s'interroge cependant sur l'opportunité pour la CPS d'être associée à une formation de longue durée qui mènerait à l'obtention d'un diplôme universitaire. Il ne voit toutefois aucun inconvénient à ce que la CPS participe à la mise en place d'une telle filière de formation qui serait ensuite confiée à un établissement approprié. Le directeur du département des pêches confirme qu'en modifiant la proposition initiale, le secrétariat général souhaite que l'USP se charge intégralement du volet formation universitaire ainsi que de la recherche stratégique ou à long terme, tandis que la CPS se chargerait

de la formation pratique dans la région et des travaux de recherche appliquée nécessaires à la mise en valeur et au contrôle de la qualité des produits de la mer.

77. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique rappelle aux participants qu'au départ, le centre pour la valorisation des produits de la pêche avait pour vocation d'offrir aux pays de la région des locaux pour la conduite de cours de formation technique et de travaux de recherche appliquée sur la transformation du poisson et autres aspects de la mise en valeur des produits de la mer. La formation universitaire n'est qu'un aspect secondaire pour ce qui concerne le centre pour la valorisation des produits de la pêche, bien qu'elle soit prioritaire dans le cadre du programme général d'études de l'USP. Le représentant de la Polynésie française demande des précisions sur les cours de formation que le centre pourra offrir. Il espère également que ces cours pourront accueillir des francophones.

78. En réponse à ces deux questions, le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche indique que le centre qu'il est proposé de créer devrait pouvoir offrir des cours dans différents domaines, allant de la formation universitaire à long terme à des stages de formation ponctuels de courte durée. Il indique également que la CPS a déjà organisé des cours en langue française au fur et à mesure que le besoin en a été exprimé et que la formation professionnelle aux métiers de la pêche pourrait être assurée dans le cadre de colloques qui seraient conduits à l'échelle nationale, sous-régionale ou régionale, selon les besoins.

#### **Recommandation n° 8**

Constatant que les démarches du secrétariat général en vue de réunir des financements pour la mise en place du centre pour la valorisation des produits de la pêche se sont révélées infructueuses, et qu'il est fort peu probable que de tels financements soient disponibles dans un proche avenir, les participants **recommandent** instamment que, dans le cadre d'une nouvelle stratégie visant à permettre la réalisation des objectifs du projet, le secrétariat général demande à l'Université du Pacifique Sud (USP) de prendre en charge certaines des activités relevant du projet, en recrutant notamment un maître de conférence pour la formation à la valorisation des produits de la pêche et en prévoyant l'intégration de cet enseignement ainsi que des installations de recherche nécessaires au nouveau bâtiment qui abritera le programme d'études océanographiques.

#### **Recommandation n° 9**

Les participants **recommandent** en outre que, dans le cadre de cette nouvelle stratégie, le secrétariat général supprime les cinq (5) postes qu'il avait à l'origine été envisagé de créer au centre pour la valorisation des produits de la pêche et les remplace par un poste de cadre professionnel et un poste de soutien administratif dans la section valorisation des produits de la pêche. Les titulaires de ces postes seraient chargés des activités de formation professionnelle et pratique ainsi que des travaux de recherche appliquée destinés à soutenir les activités nationales de valorisation des produits de la pêche, ce qui relève du reste de la mission initiale du centre pour la valorisation des produits de la pêche.

### **7.4 Section formation**

79. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques présente les documents de travail 3, 4 et 5 et les documents d'information 10 et 22, qui rendent compte des activités de la section formation.

80. Le représentant de Tokelau remercie le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques pour son exposé. Il souhaite qu'à l'avenir, la section formation envisage de mettre en place des programmes de formation à la planification, à la surveillance et à l'évaluation de projets. A ce sujet, le coordonnateur du programme pêche côtière indique que le projet régional CPS/FFA de soutien à la pêche et de renforcement des moyens nationaux, qui sera bientôt mis en oeuvre, prévoit toute une série d'activités de formation en matière de gestion du secteur public, et notamment les activités proposées par Tokelau. Ce projet, qui sera mis en oeuvre par la CPS en coopération avec la FFA, devrait démarrer très bientôt, c'est-à-dire dès la confirmation officielle des financements du PNUD.

81. Le représentant des Iles Salomon signale aux participants que l'Ecole des métiers et des sciences de la mer de l'Institut d'études supérieures des Iles Salomon a entrepris d'élaborer un cours de formation d'observateurs qui embarqueraient à bord de bateaux de pêche de la flottille nationale ou de flottilles étrangères. Le directeur adjoint de la FFA indique à son tour que le secrétariat général de son organisation travaille en étroite collaboration avec cette école à la mise en place d'un programme régional de formation d'observateurs. Des dispositions ont été prises récemment pour que l'un des maîtres de conférence de cette école se rende en Australie pour examiner le programme de formation d'observateurs offert sur place et en déterminer les aspects qu'il conviendrait d'intégrer au cursus de l'Institut d'études supérieures des Iles Salomon. Le directeur du département des pêches signale aux participants que la contribution de la CPS à la formation d'observateurs n'a visé à ce jour qu'à renforcer les projets de formation mis en oeuvre par la FFA. Il ajoute que la CPS participera à tous les programmes de formation des observateurs qui ont l'aval des pays de la région.

Les participants formulent la recommandation suivante :

### **Recommandation n° 10**

S'agissant du programme de travail de la section formation, les participants relèvent que la variété des activités menées par celle-ci témoigne de l'ampleur et de la diversité des besoins en matière de formation et d'éducation exprimés par le secteur des pêches de la région. Les participants se félicitent du travail accompli par la section formation et **recommandent** que le secrétariat général poursuive ses efforts en vue de :

- prêter son concours aux établissements nationaux d'éducation et de formation halieutiques, et favoriser les projets de mise en valeur des ressources humaines;
- mettre en oeuvre et coordonner les projets nationaux et régionaux afin de normaliser la certification des équipages des bateaux de pêche;
- mettre en oeuvre des projets de formation à la gestion et à l'organisation d'entreprises;
- coordonner la recherche de financements appropriés à la mise en place d'un programme d'études menant à un certificat d'halieutique qui pourrait être offert dans les établissements locaux d'enseignement technique, et participer activement à la recherche de ces financements;
- collaborer à la sensibilisation des populations aux questions de sécurité en mer, notamment en fournissant du matériel d'information pédagogique, par exemple des vidéocassettes et des affiches.

82. Le représentant de Palau remercie le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques d'avoir présenté un exposé aussi exhaustif. Il affirme que la variété et l'ampleur des activités de la section témoignent de l'énorme demande dont la formation halieutique fait l'objet dans la région. A son avis, le nombre relativement réduit des agents dont disposent les services nationaux des pêches rend particulièrement difficile le fait de dispenser des formations et de conserver à la fois le personnel qualifié. Par conséquent, il importe de rationaliser les financements mis à disposition pour la formation tout en continuant à produire différents supports d'informations pédagogiques, notamment des vidéocassettes, des modules de formation, des manuels, etc.

83. Le représentant de Vanuatu signale aux participants que près de 500 pêcheurs ni-Vanuatu travaillent à l'heure actuelle à bord de bâtiments de pêche étrangers. Il fait observer qu'il est urgent de former des marins d'un niveau qui serait reconnu internationalement et il souscrit à la normalisation à l'échelle régionale de la certification des équipages des bateaux de pêche. De la sorte, on améliorerait les possibilités pour les Océaniens de travailler à bord de bateaux de pêche étrangers, ce qui favoriserait en outre la diffusion des techniques de pêche dans la région.

84. Le représentant de la Polynésie française remercie la CPS d'avoir assuré des cours de formation en français et souligne l'importance des problèmes de sécurité en mer. Il sollicite le concours de la Commission

pour la formation à l'utilisation des instruments de navigation et toute autre formation dans des domaines connexes. Il indique également aux participants que la Polynésie française compte mettre en activité d'ici deux ou trois mois un bateau-école qui pourrait éventuellement accueillir des stagiaires d'autres pays.

85. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie indique que l'Ecole territoriale des métiers de la mer s'intéresse de près à la plupart des aspects de la formation au matelotage menant à différents certificats selon le niveau de compétence requis pour les filières professionnelles qu'offre la marine marchande en Nouvelle-Calédonie.

86. Le représentant de Vanuatu interroge le représentant de l'USP au sujet de la formation aux métiers de la mer donnée par l'Institut des ressources marines (IMR) à Honiara. Le représentant de l'USP indique que, à ce stade, l'Université ne projette pas de réactiver le cours menant à l'obtention de l'ancien diplôme de pêche tropicale ou de mettre en place tout autre programme de formation professionnelle. Le représentant de Vanuatu propose alors de remplacer le cours donné par l'Institut Nelson Polytechnic par un cours régional menant à l'obtention d'un certificat d'halieute dont les différents modules seraient proposés par des établissements de formation dans la région même.

87. Le directeur adjoint de la FFA indique que son organisation se félicite du travail effectué par la section formation et se réjouit à l'idée de poursuivre sa collaboration avec la CPS dans ce domaine. Il signale aux participants que, grâce aux financements fournis par le Bureau australien d'aide au développement international (AIDAB), la FFA offrira un peu plus tard en 1994 un cours accéléré de formation à l'élaboration et à la surveillance de projets, qui pourrait répondre aux besoins signalés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tokelau. La FFA aide les pays membres à élaborer des contrats-type grâce auxquels les Océaniens pourraient s'assurer de bénéficier de conditions d'emploi satisfaisantes à bord des bâtiments de pêche étrangers. Il fait également observer que les besoins en matière de formation de marins employés à bord de différentes flottilles étrangères de pêche établies dans la région sont sensiblement différents et que les pêcheurs étrangers devraient pouvoir participer à la conception et à la prestation de ces cours de formation.

88. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques rappelle que la norme régionale est une norme minimale qui n'exclut pas cependant la spécialisation au-delà des niveaux de base, afin de répondre aux besoins de certains pays ou de certains types de pêche; cependant, il conviendrait d'y inclure une formation à la sécurité en mer. Il relève qu'il serait utile de mettre en place une filière professionnelle dans le secteur de la pêche, laquelle ouvrirait l'obtention d'un certificat d'halieutique. Le représentant de Vanuatu ajoute que bon nombre des pays étrangers pratiquant la pêche appliquent des codes maritimes internationaux et que, par conséquent, ils devraient pouvoir appliquer pour les équipages de leurs flottilles les normes dont il aura été convenu pour régir les conditions d'emploi.

89. En réponse à la question posée par le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières indique que la section est consciente du grand intérêt que suscitent les cours de gestion d'entreprise au niveau sous-régional et qu'elle fera de son mieux pour répondre à ces besoins dans la limite des moyens financiers dont elle dispose.

## **7.5 Section évaluation des ressources côtières**

90. Le chargé de recherche en halieutique côtière passe en revue les activités entreprises à l'échelle régionale et locale par la section évaluation des ressources côtières (document de travail 3). Parmi les activités locales, il cite l'élaboration de mesures de gestion du troca, l'évaluation des programmes de surveillance de la pêche côtière, la prestation de conseils sur la pêche d'appâts pour la pêche à la palangre et l'évaluation des ressources côtières. Les activités entreprises à l'échelle régionale dans le cadre du projet consistaient notamment en la gestion de la base de données sur la ciguatera, en un soutien à un projet d'aquaculture de la FAO et en l'étude des activités en matière de culture du bœuf.

91. Le représentant des Iles Salomon insiste sur la valeur du projet de recherche sur les ressources côtières pour de nombreux pays de la région, particulièrement en ce qui a trait aux besoins des villages côtiers qui sont

tributaires de ces ressources pour leur subsistance. Les représentants de Fidji, de Nauru, de Niue, de Palau, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Polynésie française et de Tuvalu abondent dans son sens.

92. Le représentant de Palau convient que ce projet revêt une importance cruciale pour la région et se félicite de la proposition d'organiser des journées d'étude sur la gestion des ressources côtières. Il présente aux représentants un aperçu de l'évolution récente de la gestion des ressources halieutiques à Palau, qui a récemment effectué une évaluation approfondie de la situation sur le plan écologique, quoique rapide, à l'appui de la rédaction d'une réglementation sur les pêches. Palau a commencé la publication d'un rapport annuel, qui s'est révélé très utile pour la diffusion d'informations sur les pêches, ainsi que d'autres projets portant sur l'analyse de photographies aériennes pour la classification du biotope récifal, des études sur la concentration de loches pour le frai et l'élaboration de directives pour réglementer le commerce de la bêche-de-mer et des poissons d'aquarium. Palau est également en train de se doter d'une infrastructure pour la pêche sportive, qui aiderait Palau à optimiser la valeur de ses ressources halieutiques récifales, et d'élaborer un projet de surveillance de la santé à long terme des récifs coralliens.

93. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie le personnel du projet de recherche sur les ressources côtières pour sa collaboration à la rédaction de rapports techniques. Elle relève qu'une bonne partie des activités d'évaluation des ressources conduites dans la région avaient pour objet de favoriser le développement des pays insulaires, dont un grand nombre souhaiteraient à présent avoir une idée des niveaux auxquels ils pourraient exploiter leurs ressources sans en compromettre la pérennité. A cet égard, elle estime qu'il serait utile d'élaborer une série de descriptifs des ressources marines de la région et notamment pour les principales espèces exploitées par la pêche côtière.

94. Le représentant de Kiribati signale que son pays aurait besoin du concours de la CPS pour élaborer des stratégies de gestion de pêche dans les lagons, où les interactions entre les différents groupes de pêcheurs exploitant le faux hareng et la bêche-de-mer posent un problème. La concurrence qui oppose les pêcheurs au harpon aux pêcheurs de poissons d'aquarium est une autre source de préoccupation à Kiribati.

95. Le représentant de Fidji rappelle l'importance des ressources côtières dans son pays dont il est dit que certaines zones côtières et certaines espèces de poisson sont surexploitées. De manière générale, Fidji souhaite protéger ses ressources côtières, et non pas en accroître l'exploitation, et, dans ce contexte, il se réjouit de toute initiative qui pourra être prise pour amener la CPS à mettre davantage l'accent sur la gestion des ressources côtières.

96. Le représentant de Tuvalu indique que son pays a reçu de nombreuses demandes, émanant de pêcheurs étrangers qui souhaitent exploiter les ressources côtières de Tuvalu. Le pays compte également solliciter le concours de la CPS pour évaluer ses ressources côtières et déterminer le niveau auquel il pourrait les exploiter sans en compromettre la pérennité.

97. Le représentant de Niue remercie le personnel du projet de recherche sur les ressources côtières, grâce auquel les ressources du récif de Beveridge ont pu être évaluées et il ajoute que son pays souhaiterait bénéficier d'une aide complémentaire pour évaluer les ressources halieutiques présentes dans son secteur. Niue se rend bien compte que le nombre des bateaux de pêche étrangers opérant dans ses eaux va croissant, mais il ne dispose pas des moyens de surveillance nécessaires pour contrôler ces activités.

98. Le représentant de Nauru remercie le secrétariat général grâce auquel une base de données sur les ressources côtières a pu être mise en place à Nauru et ont pu être réalisées les premières évaluations de la productivité du secteur local des pêches. Il espère que cette information sera diffusée dans la région dans une publication que la CPS fera paraître en temps opportun.

99. Le représentant des Iles Mariannes du Nord propose que, puisque les financements sont limités, les pays membres apportent une contribution financière ou matérielle aux projets conduits par la CPS, et notamment le projet de recherche sur les ressources côtières. Il signale qu'une demande officielle a été présentée à la CPS pour solliciter son concours technique aux fins de l'évaluation de la ressource en troca et que, à cette fin, les pouvoirs publics des Iles Mariannes du Nord prendraient à leur charge le coût du logement de l'agent que la CPS leur enverra.

100. Le représentant du Samoa-Occidental remercie le personnel du projet de recherche sur les ressources côtières grâce auquel les services nationaux des pêches ont pu conseiller utilement leurs gouvernements respectifs. Il relève que l'évaluation exhaustive des ressources côtières est un travail de longue haleine qui nécessite des effectifs nombreux, et offre de fournir aux autres représentants des exemplaires d'une évaluation, qui s'est déroulée sur une période de trois ans, des ressources marines du Samoa-Occidental.

101. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée attire l'attention des participants sur la valeur potentielle pour les autres pays des rapports des travaux de recherche préparés par les chercheurs de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle estime également que d'autres pays, ou d'autres organisations régionales, pourraient vouloir se servir des bateaux de recherche de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour conduire des activités nationales ou régionales.

102. Le coordonnateur du programme pêche côtière présente ensuite de nouvelles propositions de projet intitulées respectivement : *Projet d'application des données de télédétection à la gestion des ressources des récifs et des lagons des îles du Pacifique* et *Projet de gestion intégrée des ressources côtières*, qui sont récapitulées dans le document de travail 13. Le principal objectif du premier projet, qui devrait être mis en oeuvre par la CPS en collaboration avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, consiste à évaluer l'utilisation qui pourrait être faite des données recueillies par télédétection pour faciliter la gestion des ressources côtières. Le projet de gestion intégrée des ressources côtières prévoit une série d'activités de gestion et d'évaluation des ressources, et notamment un programme exhaustif de collecte de données, la mise en place de méthodes de pêche devant permettre de protéger la pérennité des ressources, et la valorisation des produits de la mer provenant des zones côtières. Dans le cadre de ces deux projets, une série d'études de cas serait menée ou encore des sites à cibler seraient recherchés dans les pays membres.

103. Le représentant de Guam indique que son pays s'intéresse de près à l'amélioration de la gestion des ressources côtières, et que la question fait à l'heure actuelle l'objet d'un examen par les autorités législatives en vue de la mise en place d'une politique nationale.

104. Le représentant de Palau souscrit à la création de ces deux projets. Il demande des précisions sur le choix des sites et du matériel de télédétection qui sera mis à la disposition du premier projet. Le coordonnateur du programme pêche côtière indique en réponse à la seconde question que, pour ce projet, on utilisera essentiellement les données provenant des satellites SPOT ainsi que les photographies aériennes numérisées et peut-être les données du satellite LANDSAT. Pour ce qui est du premier point soulevé par Palau, il appartiendrait aux pays membres de désigner les sites qui serviront aux études de cas, lors du colloque qu'il est proposé de tenir sur la gestion des ressources côtières, et cela dès que sera achevée la phase de collecte des données à la fin de la première année. Il conviendrait cependant de choisir des sites susceptibles de produire des résultats exploitables ailleurs dans la région.

105. Le représentant de la Polynésie française reconnaît, à l'instar d'autres participants, l'importance de l'évaluation des ressources pour la pêche de subsistance et la pêche commerciale; il rappelle que le tourisme est de plus en plus important pour la région. Il souligne également que les écosystèmes récifaux sont très fragiles et que leur gestion doit reposer sur des bases scientifiques solides. Il reconnaît l'utilité de la télédétection pour l'évaluation des ressources, mais rappelle que son application est limitée pour l'étude des eaux peu profondes des lagons et que l'étendue de ces limitations n'est pas encore parfaitement comprise. L'expérience menée en Polynésie française a révélé que la réalité de terrain et autres travaux *in situ* sont des éléments essentiels de ces études car ils contribuent notamment à leur précision. Le coordonnateur du programme pêche côtière confirme que la vérification effective sur le terrain fait intégralement partie de ces projets. Il signale aux participants les études menées en Australie, qui ont servi à déterminer l'ampleur des vérifications sur le terrain nécessaires aux projets de télédétection. Des liens seront établis avec l'Australie et d'autres organisations ayant de l'expérience dans le domaine, au fur et à mesure de la progression des projets.

106. Le représentant de Nauru fait observer qu'il s'agit en l'occurrence d'une conférence technique et que les participants ne sont pas habilités à prendre des engagements financiers pour des projets spécifiques. Il indique cependant qu'il abordera la question du soutien complémentaire à apporter à des projets de cette nature avec son gouvernement.

107. La représentante du Royaume-Uni fait siennes les observations du coordonnateur du programme pêche côtière au sujet du projet de gestion intégrée des ressources côtières. Elle indique que, bien que le Royaume-Uni soit entièrement d'accord avec les objectifs du projet et qu'il souhaite mettre des fonds à sa disposition, les financements dont il dispose à l'heure actuelle sont insuffisants compte tenu du budget proposé pour ce projet. Elle souhaite qu'il soit fait appel aux pays membres pour combler la différence ou encore à la direction de l'agence britannique de coopération (ODA) pour que des fonds soient transférés à l'enveloppe destinée au programme régional pour le Pacifique. Dans bien des cas, il appartiendra aux pays membres de matérialiser leur engagement à l'égard du projet. Le Royaume-Uni ne considère pas qu'il s'agit d'un projet britannique ou de la CPS, mais plutôt d'un projet qui relève avant tout des pays membres. La direction de l'ODA souhaite que ces derniers fournissent des preuves concrètes de cet engagement.

108. Le représentant de Palau déclare que son pays appuie pleinement le projet. Il fait observer que de nombreux pays et territoires membres ont mis en place ou renforcé leurs capacités d'évaluation des ressources côtières et relève que cette activité suffit à démontrer leur attachement aux principes qui sous-tendent le projet et constitue un investissement dans la gestion des ressources côtières, assimilable à une importante contribution au projet. Il espère que le projet envisagé aidera les pays à continuer à se doter de ces moyens ou à les renforcer.

109. Le représentant de Fidji fait observer que la conférence technique régionale sur les pêches est effectivement une réunion technique et que les participants ne sont donc pas en mesure de prendre des engagements financiers. Il indique néanmoins que sa délégation abordera dès que possible cette question avec son gouvernement.

110. Le représentant du Samoa-Occidental félicite le coordonnateur du programme pêche côtière pour la présentation du descriptif de projet. Il laisse néanmoins entendre qu'il aurait été préférable qu'une étude technique plus poussée de tous les documents connexes au descriptif soit effectuée avant de demander l'aval de la conférence. Il se déclare préoccupé par le fait que certains pays puissent disposer par exemple d'un site approprié sans être en mesure de présenter des agents locaux pour la réalisation d'un projet.

111. Dans sa réponse, le coordonnateur du programme pêche côtière rappelle aux participants que le descriptif est encore provisoire et qu'il ne sera pas parachevé sans l'approbation de la conférence. Les représentants du Samoa-Occidental et de Palau proposent que les pays et territoires membres aient la possibilité d'examiner le descriptif dans son intégralité. Le coordonnateur du programme pêche côtière accepte d'expédier la documentation afférente au projet aux pays et territoires membres intéressés. Il rappelle cependant aux participants que le descriptif a été présenté sous forme de résumé, et que le secrétariat général demande que le principe en soit adopté. Le coordonnateur du programme pêche côtière fait également observer que le descriptif de projet est soumis à un échéancier précis et indique que s'il reçoit dès maintenant l'aval de la conférence, les travaux entrepris par le programme pêche côtière en matière d'évaluation des ressources et de valorisation des produits de la pêche pourraient se poursuivre sans interruption.

Les participants formulent ensuite les recommandations suivantes :

#### **Recommandation n° 11**

Les participants accordent leur appui au projet entrepris conjointement par la CPS, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, intitulé provisoirement *Application des données de télédétection à la gestion des ressources des récifs et des lagons des îles du Pacifique*, et **recommandent** que le secrétariat général prenne toutes les dispositions requises pour obtenir des financements afin que ce projet puisse être mis en oeuvre.

#### **Recommandation n° 12**

Les participants à la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches se félicitent de la précieuse contribution apportée par le projet de recherche sur les ressources côtières et le projet de manutention et de traitement du poisson, financés par le Royaume-Uni, qui arrivent à échéance en juin 1994. Les participants appuient fermement les objectifs du projet de gestion intégrée des ressources

côtières dont la création a été proposée et pour lequel des financements non statutaires ont été demandés au gouvernement du Royaume-Uni; ce projet doit permettre de parachever les travaux entrepris dans le cadre des deux projets antérieurs qui ont fait la preuve de leur utilité. Les participants **recommandent** que le secrétariat général prenne toutes les mesures nécessaires pour obtenir, dès que possible, des financements pour ce projet auprès du Royaume-Uni.

### **Recommandation n° 13**

Les participants à la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches relèvent que le niveau réel des financements octroyés par les bailleurs pour le projet de gestion intégrée des ressources côtières, et éventuellement d'autres projets bénéficiant de financements non statutaires, sera fonction non seulement de l'intérêt que les pays concernés manifestent pour la réalisation des objectifs du programme, mais également de la concrétisation de leur engagement par une participation concrète à son financement. La conférence **recommande** que les représentants, lorsqu'ils seront rentrés dans leur pays, abordent avec les instances compétentes la question de la participation des pays membres à la prise en charge du coût du programme, et que ce problème soit étudié de façon plus détaillée lors de la vingtième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations, en mai 1994.

112. Le représentant de l'Agence des pêches du Forum (FFA) signale aux participants une étude sur les besoins en matière de recherche sur la mise en valeur des ressources halieutiques, la conservation et la gestion des ressources marines. L'étude sera financée par le Canada et se déroulera dans un proche avenir sous les auspices de l'Unité de coordination de la recherche de la FFA. Il fait observer que cette étude présentera un intérêt pour toutes les organisations régionales qui mènent des activités de recherche. Les résultats de cette étude permettront à l'Océanie de continuer à être prise en compte dans le cadre de la *Stratégie pour la recherche halieutique internationale* mise en œuvre par la Banque mondiale. Les recommandations seront également examinées lors du colloque sur la gestion des ressources côtières prévu pour 1995 et de la mission d'évaluation des mécanismes de collaboration qui a été commandée par le Forum du Pacifique Sud et la Conférence du Pacifique Sud. Il signale enfin qu'il s'agit d'une excellente occasion de collaboration entre la CPS et la FFA.

### **7.6 Section information**

113. Le chargé de l'information halieutique passe en revue les activités de la section information, qui consistent à rassembler, mettre en forme et rediffuser des informations halieutiques dans toute la région (document de travail 3).

114. Le représentant de Palau remercie la section information de l'excellent travail accompli, en particulier en matière de diffusion de documents et de création de réseaux de spécialistes. La section prévoit également d'actualiser la bibliographie sur les ressources marines de Palau, qui avait été précédemment réalisée dans le cadre d'un projet régional de soutien au secteur des pêches, mis en œuvre par la FAO. Le chargé de l'information halieutique convient de l'importance de ce travail, mais signale qu'il vaudrait peut-être mieux faire appel au Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP) pour réaliser une telle actualisation.

115. Le représentant de Guam remercie à son tour la section information qui a établi la bibliographie halieutique de Guam.

116. Le représentant de la Polynésie française remercie également la section pour avoir produit des bulletins d'information en français. Il fait observer que ces bulletins sont très appréciés dans les secteurs public et privé de Polynésie française.

## **7.7 Rapport du comité directeur du Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP)**

117. Le coordonnateur du Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP) rend compte des travaux et présente les recommandations de la sixième réunion du comité directeur du SIRMIP (document de travail 10).

118. Les représentants des Samoa américaines, des Iles Mariannes du Nord et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée remercient le SIRMIP pour l'aide qu'il leur a fournie. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée indique également que beaucoup de pays détiennent de très nombreuses informations qu'il serait utile d'intégrer aux bases de données nationales et régionales. Elle demande instamment aux pays membres de s'engager à soutenir l'action du SIRMIP sur leur territoire.

119. Le coordonnateur du SIRMIP signale aux participants la recommandation du comité directeur invitant les différents services nationaux des ressources marines et halieutiques à essayer de réunir des financements pour accroître les compétences de leurs bibliothécaires et documentalistes en matière de gestion de l'information et à faire le nécessaire pour affecter ces personnes à des emplois stables, compte tenu de la formation qu'ils auront reçue dans le cadre du SIRMIP. Les participants à la vingt-cinquième conférence souscrivent à la recommandation formulée par le comité directeur.

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR — SEANCE TECHNIQUE N° 4**

### **8.1 Mise en place d'une petite pêche thonière à la palangre — Etude de cas en Papouasie-Nouvelle-Guinée**

120. Le maître de pêche consultant fait le point sur un projet USAID/CPS mis en oeuvre en Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le but de faire la preuve de la faisabilité sur les plans à la fois technique et économique de la mise en place dans ce pays d'une petite pêche thonière à la palangre à monofilament. Le projet est expliqué en détail dans le document d'information 36. Le compte-rendu des travaux de cette séance technique est joint au présent rapport dont il constitue l'annexe 1.

### **8.2 Adaptation par la CPS d'un modèle de DCP utilisé dans l'océan Indien — Un dispositif à la fois peu coûteux et résistant aux intempéries, mis au point pour les pays insulaires**

121. Le maître de pêche de la CPS présente le document d'information 25 qui décrit un nouveau type de DCP, dont le mouillage a été effectué par la CPS et qui s'est révélé peu coûteux tout en étant d'une résistance supérieure lorsque les conditions en mer sont particulièrement mauvaises. Il donne des détails techniques sur le matériel et le coût et répond ensuite à une série de questions, également techniques, sur les différents aspects de la construction, de l'utilisation et de la technique des DCP. Le compte-rendu des travaux de cette séance technique est joint au présent rapport dont il constitue l'annexe 1.

## **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – COMMUNICATIONS PRESENTEES PAR D'AUTRES ORGANISATIONS**

122. Le directeur du Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) décrit brièvement les buts et activités de son organisation et explique les rôles complémentaires de l'ACIAR et du Bureau australien d'aide au développement international (AIDAB) au sein du programme australien d'aide au développement. Il rappelle que l'Australie demeure engagée à l'égard de la région, comme en témoigne la récente création d'un portefeuille ministériel pour l'aide au développement axée notamment sur les pays insulaires du Pacifique Sud. Il indique que l'ACIAR finance des études et des travaux de recherches axés sur le développement, réalisés conjointement par l'Australie et des organismes de pays en développement. Le renforcement des capacités nationales en matière d'études et de recherches et la formation sont des éléments importants à prendre en compte. Ces projets sont généralement bilatéraux, mais l'ACIAR finance également

les projets mis en place par d'autres organisations et notamment les organisations régionales (CPS, FFA). En ce qui concerne les pêches, l'ACIAR entretient une étroite relation de travail avec l'ICLARM (Centre international pour la gestion des organismes des ressources aquatiques biologiques). Le directeur de l'ACIAR termine son intervention en décrivant brièvement le processus de définition des priorités en vigueur dans son organisation.

123. Le représentant de la Fondation japonaise pour la coopération internationale en matière de pêche (OFCF) fait part aux participants des activités conduites par son organisation en matière de valorisation des produits de la pêche et de formation dans le Pacifique occidental et invite les pays membres à donner leur avis sur ces actions.

124. Le représentant des Etats-Unis fait une déclaration au sujet de la situation du bureau pour la région du Pacifique de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID).

125. Le représentant de l'USP invite les participants à se reporter à une feuille volante, distribuée plus tôt, qui rend compte des activités en cours dans le cadre du programme d'étude océanographique de l'USP. Il signale également un certain nombre de questions qui n'ont pas été traitées dans ce document. Rappelant les difficultés signalées plus tôt au cours des débats concernant la mobilisation des financements pour créer à la CPS des postes de maîtres de pêche, il indique aux participants que l'USP pourrait mettre son maître de pêche à la disposition des projets de mouillage de DCP que la CPS ou tout pays membre compte mettre en œuvre, comme cela s'est déjà fait dans le passé. Il signale également plusieurs projets conduits par le centre océanien de l'Institut international de l'océan à l'USP, et notamment la série de cours de cinq semaines sur la gestion et la mise en valeur des ressources côtières, la gestion et la rentabilité de la pêche, et la rentabilité des ressources marines, autant de projets financés par le PNUD. D'autres projets seront également mis en œuvre, notamment l'organisation d'un colloque sur les régimes traditionnels de propriété appliqués à la mer et une série de colloques destinés aux directeurs des services des pêches et visant à promouvoir des entretiens de haut niveau sur les questions maritimes.

126. Le représentant du Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental (WPFCC) indique que le comité a participé à des projets multilatéraux de gestion et de recherche halieutiques. Il remercie le programme pêche hauturière et la section formation pour le soutien et la collaboration qu'ils ont offerts au comité au cours des dix-huit derniers mois.

127. Le représentant du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) fait état du concours que son organisation apporte à divers projets halieutiques mis en œuvre dans la région, notamment le projet de développement de la pêche au large de la CPS et le projet régional FFA/CPS de soutien à la pêche et de renforcement des moyens nationaux qui doit être bientôt mis en œuvre.

128. Le représentant du Groupe d'évaluation des ressources marines fait état des travaux qui ont été entrepris par ou avec le soutien de l'agence britannique de coopération (ODA); ces travaux sont décrits dans le document d'information 39. Il présente ensuite en détail une récente étude dans le cadre de laquelle les besoins d'information pour l'évaluation des avantages des DCP ont été examinés (document d'information 14).

129. Le représentant du Centre international pour la gestion des ressources aquatiques biologiques (ICLARM) signale aux participants les travaux qui sont en cours au centre d'aquaculture côtière de l'ICLARM aux Iles Salomon. Ils portent notamment sur la culture de six espèces de bécasses (dont certaines sont destinées au marché des aquariums), la collecte de naissains naturels d'huîtres perlières à lèvres noires et l'étude des possibilités d'amélioration des stocks naturels de bêche-de-mer.

130. Le représentant du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) fait observer que bon nombre des activités de son organisation sont étroitement liées à la recherche sur les ressources halieutiques littorales et côtières et à leur gestion.

131. Le représentant du Centre d'études sur la gestion des ressources côtières tropicales rattaché à l'Université de *Newcastle-upon-Tyne* (Royaume-Uni), signale aux participants les activités en matière

d'enseignement, de missions d'experts-conseils et de recherche en collaboration sur les écosystèmes côtiers et récifaux, entreprises par le Centre.

132. Le représentant de la société *Resource Development Associates* des Tonga présente les résultats préliminaires d'essais de faisabilité commerciale d'engins de petite pêche à la palangre et à la palangrotte réalisés aux Tonga (document d'information 32). Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie le gouvernement des Tonga d'avoir partagé l'information émanant de ce projet avec les participants. Le représentant de Palau se dit intéressé par une analyse coût-avantages de ce projet.

133. Le directeur exécutif du Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental (WPRFMC) fait état de récentes actions menées par son organisation. Il s'agit notamment du plafonnement de l'expansion de la pêche à la palangre à l'échelle locale, de la surveillance des palangriers pour les prises de tortues, de l'élaboration de méthodes permettant de réduire les prises accessoires de tortues et de la mise en place de systèmes de surveillance des navires.

134. Le représentant de l'Agence des pêches du Forum (FFA) se félicite des efforts déployés par le personnel du département des pêches de la CPS pour promouvoir la collaboration entre les deux organisations. Il fait observer que ces rapports s'améliorent d'année en année et que cette tendance ne pourrait être qu'à l'avantage des pays et territoires membres de l'une et l'autre organisations. Il fait cependant observer que l'évolution de la situation économique et politique influe de plus en plus sur les activités de toutes les organisations régionales et que, par conséquent, la FFA considère qu'il faudra redoubler de vigilance à l'avenir pour que les ressources humaines et financières limitées soient utilisées à bon escient.

#### **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR— EXAMEN DES STRUCTURES OPERANT DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES MARINES EN OCEANIE**

135. Le directeur du département des pêches présente le document de travail 7 qui fait le point sur les structures opérant dans le secteur des ressources marines en Océanie. Il indique que l'évaluation qu'il y est proposé de conduire doit permettre de décider de l'orientation la plus efficace à donner aux efforts du secteur de la pêche pour répondre aux besoins futurs de la région en matière de mise en valeur, de gestion et de protection des ressources marines. Il invite ensuite le directeur adjoint de la FFA à informer les participants des nouveaux éléments entourant la mise en action de cette mission d'évaluation. Le directeur adjoint fait état de ce qui s'est produit dans d'autres régions du globe à ce sujet. Il indique que la mission d'évaluation devrait pouvoir présenter un rapport préliminaire verbal à la réunion du Forum du Pacifique Sud prévue en août 1994.

136. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée déclare que cette mission d'évaluation devrait commencer le plus tôt possible. Il rappelle que les consultants qui participeront à cette mission devront bien connaître le secteur des pêches dans le Pacifique Sud afin de procéder à un examen adéquat. Le directeur du département des pêches fait observer que le mandat de cette mission d'évaluation, qui est annexé au document de travail 7, a été examiné et arrêté lors de la réunion du CCOPS tenue en février dernier.

137. En réponse à la question du représentant de l'Australie, le porte-parole de la FFA indique que le questionnaire qui servira de guide à la mission d'évaluation doit être arrêté sous peu par la FFA et la CPS. Il sera ensuite diffusé aux pays membres de la FFA et servira de cadre pour la collecte des informations par les rapporteurs.

#### **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR — PROTOCOLES DE CONTROLE SANITAIRE POUR LES ESPECES MARINES**

138. Le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières présente le document de travail 11 qui récapitule l'historique des protocoles de contrôle sanitaire pour les espèces marines. La solution retenue par le secrétariat général comporte trois étapes : il s'agit dans un premier temps d'effectuer une étude préliminaire sur l'introduction d'animaux aquatiques dans le Pacifique Sud (document d'information 6); ensuite de passer en

revue les mesures de protection sanitaire mises en oeuvre dans les pays insulaires du Pacifique (document d'information 13); et enfin d'élaborer des principes permettant d'évaluer l'impact écologique potentiel de l'introduction d'espèces marines (à réaliser).

139. S'agissant du document d'information 13, le représentant de la société *Biodata Resources* rend compte des résultats d'une analyse des risques sanitaires et des graves conséquences de l'introduction dans la région de maladies et de parasites dont l'eau aura été le vecteur. Il fait état des directives et des principes de contrôle sanitaire pour les animaux aquatiques élaborés par sa société pour la région.

140. Le représentant de Palau indique qu'il n'existe pas dans son pays de loi sur la protection sanitaire appliquée aux organismes aquatiques et se réjouit que des directives aient été élaborées à ce sujet. Le représentant de Vanuatu s'associe aux propos du représentant de Palau et fait part aux participants des problèmes soulevés à l'heure actuelle dans son pays par l'absence d'une législation appropriée visant les organismes aquatiques.

141. Le directeur du département des pêches demande à savoir si la FFA a déjà soulevé la question de la protection zoosanitaire à l'occasion de séjours de ses juristes dans des pays membres du Forum. Le directeur adjoint de la FFA répond que la chose n'a pas été possible puisque les législations nationales sur la protection zoosanitaire n'ont souvent rien à voir avec les textes régissant le secteur de la pêche, qui avaient été l'objet de ces visites. Il félicite la CPS pour avoir élaboré des directives sur le contrôle sanitaire applicable aux animaux aquatiques et offre le concours du Secrétariat général de la FFA à cet effet, dans toute la mesure des moyens de celui-ci.

142. Le représentant de Fidji donne son aval aux directives de contrôle zoosanitaire élaborées dans le cadre du projet.

143. Le représentant du Samoa-Occidental s'associe au représentant de Fidji et à d'autres participants pour féliciter l'expert-conseil pour son travail et déclare que les documents présentés lors de la conférence technique régionale sur les pêches arrivent à point nommé pour l'élaboration d'une législation qui s'effectue actuellement dans son pays. Le représentant du Samoa-Occidental relève qu'il sera nécessaire de donner une formation au personnel des pêches, pour que celui-ci soit en mesure de reconnaître les maladies et les parasites transportés par les organismes marins transférés.

144. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie à son tour le travail effectué en matière de protocoles de contrôle zoosanitaire. Elle fait observer que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a déjà participé à des tentatives d'élaboration de directives de contrôle sanitaire pour l'importation et l'introduction de poissons et propose le concours de son pays pour la réalisation de ce projet.

145. Le représentant de la Polynésie française convient de la nécessité de disposer de mesures zoosanitaires dans chaque pays, mais considère que la présente conférence n'est peut-être pas la tribune qui convient le mieux pour formuler des observations sur bon nombre des aspects techniques de directives et de principes. Le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières abonde dans son sens et déclare que, dans la majorité des pays, les questions zoosanitaires relèvent de la compétence de plusieurs ministères. Il fait observer par la conférence que l'adoption du principe de directives est cependant nécessaire pour que le travail puisse se poursuivre. En réponse à une demande du représentant du Samoa-Occidental visant la formation technique à la reconnaissance des maladies, il déclare aux participants qu'il espère que cet aspect sera étudié après que les pays membres auront accepté les principes généraux. Le coordonnateur du programme pêche côtière fait également observer que ces principes ont été présentés à une récente conférence technique régionale des chefs des services vétérinaires, organisée par la CPS.

146. Le représentant de Guam rappelle les importants risques écologiques que présente l'introduction d'organismes marins, lesquels, dans certains cas, se révèlent plus nuisibles que les maladies ou les parasites. Il se félicite du travail accompli et encourage les participants à approuver les principes et directives présentés à l'annexe 2 du document de travail 11.

## Recommandation n° 14

Relevant les risques sanitaires posés par les transplantations de plus en plus fréquentes d'animaux aquatiques exotiques dans les eaux territoriales des pays insulaires du Pacifique, les participants appuient les directives et les principes provisoires régissant le contrôle sanitaire pour les animaux aquatiques, qui figurent à l'annexe 2 (5 pp), en attendant que des mécanismes de contrôle sanitaire des animaux aquatiques soient mis en place et harmonisés à l'échelle de la région; ils **recommandent** que le secrétariat général suive de près l'élaboration de mécanismes de contrôle sanitaire dans les pays insulaires afin qu'il soit possible de réexaminer les directives provisoires lors de la prochaine conférence technique régionale sur les pêches.

## POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR — SEANCE TECHNIQUE N° 5

### 12.1 Commercialisation dans le Pacifique de nouveaux produits du thon

147. Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche passe en revue les interventions du département des pêches pour créer des débouchés aux nouveaux produits du thon dans le Pacifique, et invite les participants à se reporter aux documents d'information 24 et 21. Il explique brièvement comment on en est venu à mettre au point la technique de marinage et de séchage du thon à Tokelau et à commercialiser ce produit. Il rend ensuite compte des résultats de l'application de cette technique à la bonite, et de la commercialisation de produits émincés et séchés ou aromatisés, dans le cadre d'un projet conjoint de la CPS et du Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR).

148. Le représentant des Iles Mariannes du Nord demande où se procurer l'équipement et le matériel nécessaires à la préparation des produits séchés à base de thon. Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche indique que la majeure partie du matériel nécessaire est disponible sur place dans bon nombre de pays. Il ajoute cependant qu'il est très difficile d'obtenir du matériel d'emballage de grande qualité et que le secrétariat général pourrait distribuer une liste des fournisseurs de ce type de produits.

149. Le représentant de Palau indique que son pays souhaite exploiter les prises accessoires de la pêche thonière et associer cette activité au développement de l'industrie touristique. Palau envisage de procéder à des essais de séchage et de commercialisation du thon. Le représentant de Guam remercie le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche d'avoir présenté un exposé aussi documenté. Il indique qu'à l'instar de Palau, Guam souhaite également tirer parti des prises accessoires de la pêche thonière pour son industrie touristique. Il se déclare convaincu que l'information présentée par le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche aidera son pays à élargir les moyens dont il dispose pour transformer et commercialiser les produits thoniers.

150. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée indique que son pays mise énormément sur le projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur de la pêche grâce auquel les communautés locales, surtout sur les hauts plateaux, sont approvisionnées en thon et en produits dérivés du thon. Il signale aux participants que la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait récemment découvert en Chine des entreprises vendant du matériel bon marché, par exemple des hachoirs.

151. Le représentant de Vanuatu indique que son gouvernement présentera au secrétariat général une demande officielle d'assistance pour son projet de fumage du poisson.

152. Le représentant des Iles Salomon déclare que son pays souhaite commercialiser du requin mariné et séché; il fait cependant observer que la sous-exploitation du requin pose un problème dans la région. Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche affirme que ce produit présente bien un certain potentiel commercial et estime qu'il convient d'intégrer aux activités de transformation du thon, des activités parallèles de transformation du requin. Le représentant de Guam voudrait savoir quelles espèces de requins exploiter. Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche répond que chaque espèce de requin devra sans doute être traitée différemment et que la qualité du produit à la consommation risque sans doute de varier d'une espèce

à l'autre. Toutefois, il rappelle que la commercialisation du requin peut poser un problème; le grand public accorde en général au thon une grande valeur et estime souvent que le requin est un produit moins intéressant. Le président rappelle également que les pays membres devraient exploiter le requin avec prudence, compte tenu de sa vulnérabilité à la surpêche, problème qui mobilise l'opinion mondiale.

### **POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR — L'AQUACULTURE**

153. Le directeur du département des pêches fait le point sur la contribution de la CPS et de la FFA au projet régional de développement de l'aquaculture. Il indique que le reliquat des fonds disponibles dans l'enveloppe affectée à ce projet est limité, ce qui risque de restreindre en conséquence la conduite de toute activité future dans le cadre du projet. Le Japon a accordé des financements pour la deuxième phase quinquennale du projet et il a été demandé à Fidji de l'accueillir. Le directeur du département des pêches récapitule brièvement les activités qui sont conduites à ce titre.

### **POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR — DATE DE LA PROCHAINE CONFERENCE**

154. Le directeur du département des pêches rappelle que, désormais, la conférence technique régionale sur les pêches aura lieu une fois tous les deux ans, bien que la vingt-quatrième conférence précède de seulement dix-huit mois la présente conférence. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée voudrait que le secrétariat général organise la vingt-sixième conférence début 1996. Il veut également savoir si les pays membres auront la possibilité de l'accueillir à tour de rôle. Le directeur du département des pêches se félicite de cette proposition, mais rappelle que la conférence technique doit pouvoir bénéficier des services d'interprétation et du soutien administratif assurés par le secrétariat général. Par conséquent, le fait d'organiser les conférences dans d'autres pays risque d'en alourdir considérablement le coût. Selon la politique du secrétariat général, le pays hôte doit prendre à sa charge tout frais excédant le coût de l'organisation de la conférence au siège de la CPS.

155. Le représentant de la Polynésie française propose que la conférence technique régionale sur les pêches ait lieu après d'autres réunions des pêches, notamment celle du comité permanent sur les thonidés et marlins (SCTB), afin que les participants puissent se pencher sur les travaux de ces réunions et les recommandations auxquelles ils auront donné lieu. Le directeur du département des pêches convient de la nécessité de faciliter les échanges d'information entre la conférence technique et ces réunions, mais il rappelle que, du fait de la tenue de cette conférence en mars, les recommandations qui en émaneront pourront être communiquées au Comité des pêches du Forum (FFC) et soumises au Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) et à la Conférence du Pacifique Sud.

156. Le représentant du Samoa-Occidental demande au secrétariat général de diffuser les documents de travail et d'information de la prochaine conférence technique régionale sur les pêches bien avant sa tenue. Le représentant des Samoa américaines abonde dans ce sens et propose que la conférence technique ait lieu dans la semaine qui précède la session de mai 1996 du CRGA, estimant que cela pourrait réduire le coût de la tenue de cette conférence hors Nouméa dû aux frais de déplacement des services d'interprétation et de traduction. Cela faciliterait également l'acheminement de l'information de la conférence technique au CRGA. Le directeur du département des pêches convient de l'intérêt de cette proposition, mais rappelle que le CRGA doit prendre connaissance des recommandations émanant de la conférence technique régionale sur les pêches au moins deux mois avant ses travaux.

157. Le représentant de Palau remercie le secrétariat général pour la documentation présentée au cours de la conférence et demande si les participants qui le souhaitent pourraient, immédiatement avant la tenue de la conférence, assister à des réunions préparatoires informelles au cours desquelles ils seraient rapidement informés des questions importantes. Il estime que les séances techniques sont trop courtes. Il demande également aux participants d'envisager de prolonger la durée de la conférence technique. Il souhaite que le secrétariat général établisse dans la mesure du possible un ordre de priorité pour la présentation des exposés, de façon à aider les participants à cerner rapidement les sujets les plus importants. Le directeur du département

des pêches partage ces points de vue et indique que les séminaires qui seront organisés au cours des années intermédiaires pourraient combler ce besoin engendré par le fait que la conférence technique ait désormais lieu tous les deux ans.

158. Le représentant de l'Australie s'interroge sur l'organisation pratique de la conférence en faisant observer que la question du germon, pour ne citer que celle-là, a été traitée sous différents points de l'ordre du jour. Il invite les participants à envisager de remanier l'agencement des travaux de la conférence technique de façon à faciliter leur bon déroulement et à éviter toute répétition inutile. Le directeur du département des pêches convient de préparer et d'envoyer aux pays membres un document dans lequel il proposera différentes formules possibles.

159. Le représentant de la Polynésie française se joint à Palau pour demander au secrétariat général de diffuser les documents bien avant la tenue de la conférence. Il estime que cela permettrait aux participants de prendre connaissance des questions importantes qui y seront examinées.

160. Les participants conviennent de tenir la vingt-sixième conférence technique régionale sur les pêches en mars 1996.

#### **POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR — QUESTIONS DIVERSES**

161. Le représentant du Samoa-Occidental fait observer que la structure du programme pêche côtière semble changer considérablement d'une année à l'autre. Le coordonnateur du programme pêche côtière indique que l'organigramme présenté dans le document de travail 1 a pour objet d'illustrer les liens existants entre chacun des éléments d'un département qui est essentiellement dynamique. Au fil des années, différents facteurs ont amené le département des pêches à modifier sa structure, notamment l'évaluation des systèmes de gestion, la révision triennale des conditions d'emploi, l'évolution des priorités nationales telles que présentées lors des conférences techniques régionales sur les pêches, et enfin les fluctuations des financements accordés.

#### **POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR — ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DES TRAVAUX**

162. Les participants à la conférence examinent le projet de rapport page par page. De nouvelles discussions s'engagent sur certains des points et après avoir apporté quelques modifications, la conférence adopte le rapport.

163. M. Sione Mangisi, représentant des Tonga, dit une prière de clôture.

164. Le président remercie les participants et le secrétariat général, et plus particulièrement le Comité de rédaction, le service d'interprétation et de traduction, l'imprimerie, le secrétariat, les organisateurs du barbecue des pêches qui a connu un vif succès et tous les autres membres du secrétariat général qui ont collaboré pour permettre à cette conférence d'être couronnée de succès. Il prononce ensuite la clôture de la conférence.

#### IV. RECOMMANDATIONS

##### Recommandation n° 1

Les participants à la conférence relèvent que des dispositions sont prises pour effectuer l'évaluation des rôles respectifs des organisations œuvrant dans le Pacifique Sud avec le mandat d'assurer la mise en valeur et la gestion des ressources marines. Reconnaisant la portée régionale du programme pêche hauturière et l'importance qu'il revêt pour la continuité des services-conseils scientifiques fournis au sujet de la pêche thonière dans la région, les participants **recommandent** que le secrétariat général prenne les dispositions appropriées pour s'assurer que l'évaluation des mécanismes de collaboration entre les organisations régionales porte également sur les structures du programme pêche hauturière afin de lui garantir une efficacité et une rentabilité optimales à long terme.

##### Recommandation n° 2

Les participants relèvent que la recherche de financements à long terme pour assurer la continuité du programme pêche hauturière n'a été que partiellement fructueuse, en ce sens qu'il n'a été possible d'obtenir un financement intégral que pour une seule année de plus. Les participants à la conférence **recommandent** que la direction de la Commission prenne d'urgence des dispositions pour rechercher et obtenir des financements complémentaires pour assurer la continuité des activités du programme. Il est essentiel, tant pour le programme que pour la sauvegarde des intérêts à long terme de la recherche et de la gestion halieutiques dans la région, de pérenniser la surveillance et le suivi statistiques, priorité sur laquelle le comité permanent des thonidés et marlins a particulièrement insisté lors de sa cinquième réunion. Les participants à la conférence souhaitent vivement que la priorité soit accordée avant tout au maintien de la base de données.

##### Recommandation n° 3

Les participants à la conférence relèvent qu'au mois de décembre 1994, l'Agence des pêches du Forum (FFA) organisera à Honiara une réunion multilatérale de haut niveau pour examiner la question de la pêche des thonidés dans le Pacifique occidental, réunion à laquelle participeront les membres de l'Agence ainsi que les pays pratiquant la pêche hauturière et à l'ordre du jour de laquelle seront inscrites des questions concernant notamment l'état des stocks de thonidés et les besoins en matière de recherche et de données pour faciliter l'évaluation des stocks. Les participants **recommandent** que le secrétariat général veille à ce que le programme pêche hauturière assure tout le soutien scientifique nécessaire au bon déroulement des travaux de cette réunion et demande au comité permanent des thonidés et marlins d'y contribuer également.

##### Recommandation n° 4

Considérant que de nombreux points communs ont été relevés entre le programme pêche hauturière mené par la CPS et celui conduit en Polynésie française, les participants à la conférence **recommandent** que soient étudiées les possibilités d'élaborer un programme commun de recherche appliquée sur les thonidés. Le programme pourrait concerner aussi bien la pêche hauturière industrielle que le développement des pêches thonières locales.

##### Recommandation n° 5

Les participants se déclarent extrêmement déçus de constater que le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) a reporté lors de deux sessions consécutives l'adoption de la recommandation n° 11, formulée par la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches, demandant instamment à la Conférence du Pacifique Sud de rétablir l'intégralité des financements statutaires alloués au projet de développement de la pêche au demi-large à compter de 1993, et qu'il n'en a pas été tenu compte par la suite lors du réaménagement du budget de la Commission.

Les participants **recommandent** que, compte tenu de l'importance des ressources halieutiques pour les petits pays insulaires, et de la très haute priorité que les directeurs des services nationaux des pêches accordent à ce projet, le CRGA réexamine la question et mette tous les moyens en oeuvre pour augmenter le niveau des financements statutaires qui seront accordés au projet de développement de la pêche au demi-large à compter de 1995.

#### **Recommandation n° 6**

Les participants relèvent en outre qu'il serait utile de faire le point sur ce que les pays membres attendent du projet de développement de la pêche au demi-large et de déterminer l'importance des moyens nationaux dont disposent ces derniers pour mettre en oeuvre des projets de développement de nouvelles techniques de pêche. Cet exercice permettrait au secrétariat général d'apprécier la nature et l'étendue des services dont les pays membres pourraient avoir besoin à long terme et d'adapter le fonctionnement du projet de façon à pouvoir les satisfaire. Les participants **recommandent** que le secrétariat général procède à cette nouvelle évaluation des besoins, qu'il conviendrait de confier à un organisme externe et de financer grâce à des ressources non statutaires qui seraient mobilisées à cette fin, et que le rapport de cette mission d'évaluation soit présenté au Comité, lors de sa vingt et unième session en octobre 1994 où les conclusions dudit rapport pourront être examinées de pair avec la recommandation précédente.

#### **Recommandation n° 7**

Les participants réaffirment l'importance du projet CPS de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches dont le concours technique s'est révélé précieux pour un certain nombre de projets locaux visant ce même objectif. Les participants **recommandent** que le secrétariat général fasse tout ce qui est en son pouvoir pour rétablir les financements accordés jusque-là par le Canada à cet important projet, ou, à défaut, qu'il s'emploie à rechercher d'autres sources de financement.

#### **Recommandation n° 8**

Constatant que les démarches du secrétariat général en vue de réunir des financements pour la mise en place du centre pour la valorisation des produits de la pêche se sont révélées infructueuses, et qu'il est fort peu probable que de tels financements soient disponibles dans un proche avenir, les participants **recommandent** instamment que, dans le cadre d'une nouvelle stratégie visant à permettre la réalisation des objectifs du projet, le secrétariat général demande à l'Université du Pacifique Sud (USP) de prendre en charge certaines des activités relevant du projet, en recrutant notamment un maître de conférence pour la formation à la valorisation des produits de la pêche et en prévoyant l'intégration de cet enseignement ainsi que des installations de recherche nécessaires au nouveau bâtiment qui abritera le programme d'études océanographiques.

#### **Recommandation n° 9**

Les participants **recommandent** en outre que, dans le cadre de cette nouvelle stratégie, le secrétariat général supprime les cinq (5) postes qu'il avait à l'origine été envisagé de créer au centre pour la valorisation des produits de la pêche et les remplace par un poste de cadre professionnel et un poste de soutien administratif dans la section valorisation des produits de la pêche. Les titulaires de ces postes seraient chargés des activités de formation professionnelle et pratique ainsi que des travaux de recherche appliquée destinés à soutenir les activités nationales de valorisation des produits de la pêche, ce qui relève du reste de la mission initiale du centre pour la valorisation des produits de la pêche.

#### **Recommandation n° 10**

S'agissant du programme de travail de la section formation, les participants relèvent que la variété des activités menées par celle-ci témoigne de l'ampleur et de la diversité des besoins en matière de formation et d'éducation exprimés par le secteur des pêches de la région. Les participants se félicitent du travail accompli par la section formation et **recommandent** que le secrétariat général poursuive ses efforts en vue de :

- prêter son concours aux établissements nationaux d'éducation et de formation halieutiques, et favoriser les projets de mise en valeur des ressources humaines;
- mettre en oeuvre et coordonner les projets nationaux et régionaux afin de normaliser la certification des équipages des bateaux de pêche;
- mettre en oeuvre des projets de formation à la gestion et à l'organisation d'entreprises;
- coordonner la recherche de financements appropriés à la mise en place d'un programme d'études menant à un certificat d'halieutique qui pourrait être offert dans les établissements locaux d'enseignement technique, et participer activement à la recherche de ces financements;
- collaborer à la sensibilisation des populations aux questions de sécurité en mer, notamment en fournissant du matériel d'information pédagogique, par exemple des vidéocassettes et des affiches.

#### **Recommandation n° 11**

Les participants accordent leur appui au projet entrepris conjointement par la CPS, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, intitulé provisoirement *Application des données de télédétection à la gestion des ressources des récifs et des lagons des îles du Pacifique*, et **recommandent** que le secrétariat général prenne toutes les dispositions requises pour obtenir des financements afin que ce projet puisse être mis en oeuvre.

#### **Recommandation n° 12**

Les participants à la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches se félicitent de la précieuse contribution apportée par le projet de recherche sur les ressources côtières et le projet de manutention et de traitement du poisson, financés par le Royaume-Uni, qui arrivent à échéance en juin 1994. Les participants appuient fermement les objectifs du projet de gestion intégrée des ressources côtières dont la création a été proposée et pour lequel des financements non statutaires ont été demandés au gouvernement du Royaume-Uni; ce projet doit permettre de parachever les travaux entrepris dans le cadre des deux projets antérieurs qui ont fait la preuve de leur utilité. Les participants **recommandent** que le secrétariat général prenne toutes les mesures nécessaires pour obtenir, dès que possible, des financements pour ce projet auprès du Royaume-Uni.

#### **Recommandation n° 13**

Les participants à la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches relèvent que le niveau réel des financements octroyés par les bailleurs pour le projet de gestion intégrée des ressources côtières, et éventuellement d'autres projets bénéficiant de financements non statutaires, sera fonction non seulement de l'intérêt que les pays concernés manifestent pour la réalisation des objectifs du programme, mais également de la concrétisation de leur engagement par une participation concrète à son financement. La conférence **recommande** que les représentants, lorsqu'ils seront rentrés dans leur pays, abordent avec les instances compétentes la question de la participation des pays membres à la prise en charge du coût du programme, et que ce problème soit étudié de façon plus détaillée lors de la vingtième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations, en mai 1994.

#### **Recommandation n° 14**

Relevant les risques sanitaires posés par les transplantations de plus en plus fréquentes d'animaux aquatiques exotiques dans les eaux territoriales des pays insulaires du Pacifique, les participants appuient les directives et les principes provisoires régissant le contrôle sanitaire pour les animaux aquatiques, qui figurent à l'annexe 2 (5 pp), en attendant que des mécanismes de contrôle sanitaire des animaux aquatiques soient mis en place et harmonisés à l'échelle de la région; ils **recommandent** que le secrétariat

général suivra de près l'élaboration de mécanismes de contrôle sanitaire dans les pays insulaires afin qu'il soit possible de réexaminer les directives provisoires lors de la prochaine conférence technique régionale sur les pêches.

**V. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL ET D'INFORMATION  
PRESENTES LORS DE LA CONFERENCE**

**Documents de travail**

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Document de travail 1 | Aperçu général du département des pêches de la CPS   |
| Document de travail 2 | Rapport sur les activités conduites en 1992-1993 et plan d'action pour 1994  |
| Document de travail 3 | Rapport sur les activités du programme pêche côtière de la CPS, août 1992-mars 1994  |
| Document de travail 4 | Formation à la gestion destinée aux secteurs halieutiques océaniques : un bref examen des possibilités offertes. Activités préliminaires à l'adoption d'un programme de formation préparant au certificat régional de marin-pêcheur : évaluation des progrès accomplis pendant la période allant d'août 1992 à août 1993 et propositions quant à la suite à donner |
| Document de travail 6 | Sixième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins  |
| Document de travail 7 | Le point sur les structures opérant dans le secteur des ressources marines en Océanie  |
| Document de travail 8 | Compte-rendu sur la situation actuelle de la pêche côtière dans les pays insulaires du Pacifique Sud   |
| Working Paper 9       | <i>Fifth South Pacific Albacore Research Workshop Report</i>   |
| Working Paper 10      | <i>Sixth PIMRIS Steering Committee Meeting Report</i>  |
| Working Paper 11      | <i>Introduced species, quarantine requirements and ecological risks</i>  |
| Working Paper 12      | <i>Establishment of a regional post-harvest fisheries centre — proposed change of approach</i>   |
| Working Paper 13      | <i>New project proposals in integrated coastal fisheries management and remote sensing/geographic information systems</i>  |

**Documents d'information**

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Document d'information 1  | Les langoustes, <i>Panulirus penicillatus</i> et <i>Panulirus longipes</i> , Ile des Pins (Nouvelle-Calédonie), croissance, mortalité et rendement par recrue |
| Document d'information 2  | La pêche artisanale à Ouano (La Foa, Nouvelle-Calédonie) : données sur la biologie des becs de cane Empereur : <i>Lethrinus nebulosus</i>                     |
| Document d'information 3  | La pêche à la langouste à Lifou   |
| Document d'information 4  | Croissance du perroquet à bosse ( <i>Bolbometopon muricatum</i> ) et son exploitation en Nouvelle-Calédonie   |
| Information Paper 5       | Country Statement — Cook Islands  |
| Document d'information 6  | Exposé national — Nouvelle-Calédonie  |
| Information Paper 8       | <i>SPC Coastal Fisheries Programme — Capture Section Activities, August 1992March 1994</i>  |
| Information Paper 9       | <i>SPC Coastal Fisheries Programme — Post-harvest Section Activities, August 1992March 1994</i>   |
| Information Paper 10      | <i>SPC Coastal Fisheries Programme — Training Section Activities, August 1992March 1994</i>   |
| Information Paper 11      | <i>SPC Coastal Fisheries Programme — Resource Assessment Section Activities, August 1992March 1994</i>  |
| Information Paper 12      | <i>SPC Coastal Fisheries Programme — Information Section Activities, August 1992March 1994</i>  |
| Information Paper 13      | <i>Introductions of aquatic animals to the Pacific Islands: disease threats and guidelines for quarantine</i>   |
| Document d'information 14 | Les recherches halieutiques menées par l'ORSTOM de Tahiti en Polynésie française  |
| Information Paper 15      | Country Statement — Fiji  |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Information Paper 16      | Country Statement — Federated States of Micronesia  |
| Information Paper 17      | Country Statement — Guam  |
| Information Paper 18      | Country Statement— American Samoa   |
| Information Paper 19      | Country Statement — Australia   |
| Document d'information 20 | Travaux réalisés par le Centre ORSTOM de Nouméa dans le domaine halieutique   |
| Document d'information 21 | Mise au point d'un nouveau produit dérivé du thon à Kiribati  |
| Information Paper 22      | <i>Draft outlines for short course programmes in fisheries administrations and fishing enterprise management</i>  |
| Information Paper 23      | <i>Update on aquaculture support activities conducted by the SPC Fisheries Programme</i>  |
| Information Paper 24      | <i>Processing novel tuna products in the Pacific</i>  |
| Information Paper 25      | <i>The SPC/Indian Ocean FAD raft an inexpensive storm resistant raft for the Pacific Islands</i>  |
| Information Paper 26      | Country Statement —Tonga  |
| Information Paper 27      | <i>Third FFA/SPC Colloquium (Honiara, Iles Salomon, 7 February 1994). Record of proceedings</i>   |
| Information Paper 28      | Country Statement— Solomon Islands  |
| Information Paper 29      | Country Statement— Papua New Guinea   |
| Information Paper 30      | Country Statement — Tuvalu  |
| Document d'information 30 | Exposé national — Polynésie française   |
| Information Paper 31      | Country Statement— Northern Mariana Islands   |
| Information Paper 32      | <i>A preliminary report on the Tonga small-scale tuna longline project</i>  |
| Information Paper 33      | Country Statement — Kiribati  |
| Information Paper 34      | <i>Fisheries cooperation activities by the OFCF in the Central Western Pacific</i>  |
| Information Paper 35      | Country Statement — Marshall Islands  |
| Information Paper 36      | <i>Starting up a small-scale tuna longlining project a case study from Papua New Guinea</i>   |
| Information Paper 37      | <i>Management of multi-species tropical marine fisheries. Fisheries Management Science Programme of the ODA</i>   |
| Information Paper 38      | <i>Overseas Development Administration. Renewable natural resources research strategy and fisheries. Summaries of the aquaculture, fish genetics and post-harvest research programmes</i> |
| Information Paper 39      | <i>Overseas Development Administration. Renewable natural resources research strategy and fisheries and the fisheries management science programme</i>                                    |
| Information Paper 40      | <i>Interaction between artisanal fisherman and FADs</i>   |

## VI. LISTE DES PARTICIPANTS

**Australie**

Mr Albert Caton  
 Fisheries Biologist  
 Bureau of Rural Resources  
 P.O. Box E11  
 Queen Victoria Terrace  
 Parkes, ACT 2600

**Iles Cook**

Mr Ian Bertram  
 Fisheries Research Officer  
 Ministry of Marine Resources  
 P.O. Box 85  
 RAROTONGA

**Etats-Unis d'Amérique**

Mr Christopher Carr  
 Distant Water Fisheries Officer  
 Office of Marine Conservation (OES/OMC)  
 Department of State  
 WASHINGTON, D.C. 20520

Mr Elisala Pita  
 South Pacific Regional Development Office  
 U.S. Agency for International Development  
 P.O. Box 218  
 SUVA  
 Fidji

Mr Richard Howell  
 South Pacific Regional Development Office  
 U.S. Agency for International Development  
 P.O. Box 218  
 SUVA  
 Fidji

**Fidji**

Mr Maciu Lagibalavu  
 Acting Director of Fisheries  
 Fisheries Division  
 Ministry of Primary Industries  
 P.O. Box 358  
 SUVA

Mr Krishna Swamy  
 Acting Principal Fisheries Officer  
 Fisheries Division  
 Ministry of Primary Industries  
 P.O. Box 358  
 SUVA

**France**

M. Alain Jouret  
Représentant permanent adjoint de la France  
auprès de la Commission du Pacifique Sud  
B.P. 8043  
98807 NOUMEA SUD  
Nouvelle-Calédonie

M. Jacques Merle  
Délégué de l'ORSTOM dans le Pacifique  
B.P. D5  
98848 NOUMEA CEDEX  
Nouvelle-Calédonie

M. René Abbes  
Expert halieutique de l'IFREMER  
IFREMER c/- Centre ORSTOM de Papeete  
B.P. 529  
PAPEETE, Tahiti  
Polynésie française

M. René Grandperrin  
Directeur de recherches  
Centre ORSTOM de Nouméa  
B.P. A5  
98848 NOUMEA CEDEX  
Nouvelle-Calédonie

M. Erwan Josse  
Chercheur halieutique  
Centre ORSTOM de Papeete  
B.P. 529  
PAPEETE, Tahiti  
Polynésie française

M. Pascal Bach  
Chercheur halieutique  
Centre ORSTOM de Papeete  
B.P. 529  
PAPEETE, Tahiti  
Polynésie française

**Guam**

Mr Rufo Lujan  
Chief, Aquatic and Wildlife Resources  
Division of Aquatic and Wildlife Resources  
Government of Guam  
P.O. Box 2950  
AGANA 96910

Mr Joe Diego  
Deputy Director of Commerce  
Department of Commerce  
Government of Guam  
P.O. Box 2950  
AGANA 96910

- Kiribati**  
 Mr Maruia Kamatie  
 Senior Fisheries Officer  
 Fisheries Division  
 Ministry of Environment and Natural Resources Development  
 P.O. Box 276  
 Bikenibeu, TARAWA
- Iles Mariannes du Nord**  
 Mr Calistro Falig  
 Acting Chief  
 Division of Fish and Wildlife  
 Department of Natural Resources  
 SAIPAN MP 96950
- Iles Marshall**  
 Mr Danny Jack  
 Marshall Islands Marine Resources Authority (MIMRA)  
 Ministry of Resources and Development  
 P.O. Box 860  
 MAJURO 96960
- Nauru**  
 Mr Anton Jimwereiy  
 Senior Project Officer  
 Department of Island Development and Industry
- Mr Allan Debao  
 Project Officer (Fisheries)  
 Department of Island Development and Industry
- Niue**  
 Mr Brendon Pasisi  
 Fisheries Advisor and Research Officer  
 Department of Agriculture, Forestry and Fisheries  
 P.O. Box 74  
 Government of Niue  
 ALOFI
- Nouvelle-Calédonie**  
 M. Maxime Néaoutyine  
 Service des pêches de la Province Nord  
 B.P. 41  
 98860 KONE
- M. Marc Daguzan  
 Chargé d'études des pêches à la Direction du développement  
 économique de la Province des Iles Loyauté  
 B.P. 1014  
 98845 NOUMEA CEDEX
- M. Dick Wadrawane  
 Animateur des pêches du Service du développement économique  
 de Lifou — Province des Iles Loyauté  
 B.P. 50  
 98820 Wé, LIFOU

M. Richard Farman  
 Chef du service de la mer de la Province Sud  
 B.P. 295  
 98845 NOUMEA CEDEX

M. Régis Etaix-Bonnin  
 Ingénieur chargé des pêches  
 Service territorial de la marine marchande et des pêches maritimes  
 B.P. 36  
 98845 NOUMEA CEDEX

M. Aymeric Desurmont  
 Maître de pêche  
 Service territorial de la marine marchande et des pêches maritimes  
 B.P. 36  
 98845 NOUMEA CEDEX

**Nouvelle-Zélande**

Mr Mac Price  
 Consul-General  
 New Zealand Consulate-General  
 NOUMEA  
 Nouvelle-Calédonie

**Palau**

Mr Noah Idechong  
 Chief  
 Division of Marine Resources  
 Ministry of Resources and Development  
 P.O. Box 117  
 KOROR 96940

Mr Theofanes Isamu  
 Fisheries Specialist  
 Division of Marine Resources  
 Ministry of Resources and Development  
 P.O. Box 117  
 KOROR 96940

**Papouasie-Nouvelle-Guinée**

Mr Joseph Gabut  
 Secretary  
 Department of Fisheries and Marine Resources  
 P.O. Box 165  
 KONEDOBU

Ms Ursula Kolkolo  
 Assistant Secretary  
 Research/Surveys Branch  
 Department of Fisheries and Marine Resources  
 P.O. Box 165  
 KONEDOBU

**Polynésie française**

M. Stephen Yen  
 Biologiste des pêches  
 Etablissement pour la valorisation des activités aquacoles  
 et maritimes (EVAAM)  
 B.P. 20  
 PAPEETE, Tahiti

**Royaume-Uni**

Ms Jane Tierney  
 Aid Attache  
 Aid Management Office  
 British Embassy  
 P.O. Box 1355  
 SUVA  
 Fidji

**Iles Salomon**

Mr Sylvester Diaka  
 Principal Fisheries Officer (Research and Management)  
 Fisheries Division  
 Ministry of Agriculture and Fisheries  
 P.O. Box G13  
 HONIARA

Mr Kitchener Collinson  
 Senior Fisheries Officer (Economics)  
 Fisheries Division  
 Ministry of Agriculture and Fisheries  
 P.O. Box G13  
 HONIARA

**Samoa américaines**

Mr Philip Langford  
 Deputy Director  
 Department of Marine and Wildlife Resources  
 P.O. Box 3730  
 PAGO PAGO

**Samoa-Occidental**

Mr Ueta Fa'asili  
 Chief Fisheries Officer  
 Fisheries Division  
 Department of Agriculture, Forests and Fisheries  
 P.O. Box 1874  
 APIA

**Tokelau**

Mr Mose Pelasio  
 Fisheries Extension Officer  
 Agriculture and Fisheries  
 Office for Tokelau Affairs  
 P.O. Box 865  
 APIA  
 Samoa-Occidental

**Tonga**

Mr Sione Tualau Mangisi  
 Secretary of Fisheries  
 Ministry of Fisheries  
 P.O. Box 871  
 NUKU'ALOFA

Mr Peter Hurrell  
 Officer-in-Charge— Fisheries  
 Department of Fisheries  
 P.O. Box 83  
 Neiafu  
 VAVA'U

**Tuvalu**

Mr Sautia Maluofenua  
 Director of Fisheries  
 Fisheries Department  
 Ministry of Natural Resources  
 P.O. Box 70  
 FUNAFUTI

**Vanuatu**

Mr Angus Scotland  
 Fisheries Training Officer  
 Fisheries Department  
 PMB 045  
 PORT-VILA

**Wallis et Futuna**

Mr Daniel Tahimili  
 Chef du Service territorial de la pêche  
 B.P. 19  
 MATA'UTU

**OBSERVATEURS****Agence des pêches du Forum  
(FFA)**

Mr Andrew Wright  
 Deputy Director  
 Forum Fisheries Agency  
 P.O. Box 629  
 HONIARA  
 Iles Salomon

Mr Colin Brown  
 Manager, Surveillance  
 Forum Fisheries Agency  
 P.O. Box 629  
 HONIARA  
 Iles Salomon

**Biodata Resources Pty Ltd**

Dr John Humphrey  
17 Waurnvale Drive  
Belmont, VIC 3216  
Australie

**Centre australien pour la  
recherche agricole  
internationale (ACIAR)**

Dr George Rothchild  
Director  
Australian Centre for International Agricultural Research  
GPO Box 1571  
CANBERRA, ACT 2601  
Australie

Mr Barney Smith  
Research Programme Coordinator (Fisheries)  
Australian Centre for International Agricultural Research  
c/- NSW Fisheries Research Institute  
P.O. Box 21  
CRONULLA, NSW 2230  
Australie

**Centre international pour la  
gestion des ressources  
aquatiques biologiques  
(ICLARM)**

Dr Johann Bell  
Senior Scientist  
Coastal Aquaculture Centre  
P.O. Box 438  
HONIARA  
Iles Salomon

**Comité consultatif sur les pêches  
dans le Pacifique occidental  
(WPFCC)**

Mr Mike Lopez  
Western Pacific Fisheries Consultative Committee (WPFCC)  
502 Manila Luxury Condominium  
Pasig  
METRO MANILA  
Philippines

**Commission européenne**

Mr George Gwyer  
Head of Delegation  
Delegation of the Commission of the European Communities  
in Solomon Islands  
P.O. Box 844  
HONIARA  
Iles Salomon

M. Sicco Roorda Van Eysinga  
Responsable des pêches, forêts et environnement  
Commission des communautés européennes  
200, rue de la Loi  
BRUXELLES 1049  
Belgique

Mr Roger Hill  
 Resident Counsellor  
 Délégation de la Commission des communautés européennes  
 Antenne de Nouvelle-Calédonie  
 B.P. 1100  
 98845 NOUMEA CEDEX  
 Nouvelle-Calédonie

**Conseil de gestion des pêches  
 dans le Pacifique occidental  
 (WPRFMC)**

Ms Kitty Simonds  
 Executive Director  
 Bishop Street  
 Suite 1405  
 HONOLULU  
 Hawaii, Etats-Unis d'Amérique

**Continental Western  
 Corporation**

Mr Bob Pollock  
 3545 Northwest Yeon  
 P.O. Box 6529  
 PORTLAND  
 Oregon 97228, Etats-Unis d'Amérique

**Ecole des métiers de la mer**

M. Christian Blanchard  
 Directeur  
 Ecole des métiers de la mer  
 B.P. 36  
 98845 NOUMEA CEDEX  
 Nouvelle-Calédonie

**Fondation japonaise pour la  
 coopération internationale en  
 matière de pêche (OFCF)**

Mr Akihiro Kikuchi  
 Chief, Planning Division  
 Akasaka Twin Tower, East 18F  
 17-22 Akasaka 2  
 Minato-ku, TOKYO  
 Japon

**Marine Resources Assessment  
 Group (MRAG)**

Mr Jim Anderson  
 Marine Resources Assessment Group  
 8 Princes Gardens  
 LONDON SW7 1NA  
 Royaume-Uni

**New Zealand School of Fisheries  
 Nelson Polytechnic**

Mr Marcus Stocks  
 Head  
 New Zealand School of Fisheries  
 Nelson Polytechnic  
 Private Mail Bag 19  
 NELSON  
 Nouvelle-Zélande

- Office japonais de coopération internationale (JICA)** Dr Shigeru Shimura  
Fisheries Development Adviser  
JICA Fiji Office  
Private Mail Bag  
SUVA  
Fidji
- Overseas Fisheries Development Council of the Republic of China (OFDC-ROC)** Dr Tim Kan  
President  
19 Lane 113  
Roosevelt Rd, Sect. 4  
TAIPEI  
Taiwan
- Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)** Mr Suresh Raj  
Programme Management Officer  
UNDP  
Private Mail Bag  
SUVA  
Fidji
- Programme régional océanien de l'environnement (PROE)** Dr Andrew Smith  
Coastal Management Officer  
P.O. Box 240  
APIA  
Samoa-Occidental
- RDA International, Inc.** Dr Stan Swerdloff  
Project Manager  
RDA/Tonga  
P.O. Box 83  
Neiafu  
VAVA'U  
Tonga
- Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP)** Mr Ganeshan Rao  
PIMRIS Coordinator  
Library  
University of the South Pacific  
P.O. Box 1168  
SUVA  
Fidji
- Traffic Oceania** Mr Glenn Sant  
Research Officer  
Traffic Oceania  
P.O. Box R594, Royal Exchange  
SYDNEY NSW 2000  
Australie

**Université française du  
Pacifique Sud**

Mme Thourya Jan-El Kadiri  
Laboratoire d'études des ressources vivantes  
et de l'environnement marin  
B.P. 4477  
98847 NOUMEA CEDEX  
Nouvelle-Calédonie

**Université d'Hawaï (UOH)**

Dr John Sibert  
Program Manager  
Pelagic Fisheries Research Program  
JIMAR, 1000 Pope Road  
HONOLULU 96822  
Hawaii  
Etats-Unis d'Amérique

**Université de Newcastle-  
upon-Tyne**

Dr Simon Jennings  
Centre for Tropical Coastal Management Studies  
Ridley Building  
NEWCASTLE-UPON-TYNE  
NE1 7RU  
Royaume-Uni

**Université du Pacifique Sud  
(USP)**

Professor Robin South  
Professor of Marine Studies  
University of the South Pacific  
P.O. Box 1168  
SUVA  
Fidji

**Personne invitée**

M. Jacques Moret  
Architecte naval  
B.P. 2602  
NOUMEA  
Nouvelle-Calédonie

**SECRETARIAT GENERAL DE LA CPS**

Ati George Sokomanu, MBE  
Secrétaire général

Mafaituuga Vaasatia Poloma Komiti  
Directeur général des programmes

Mme Fusi V. Caginavanua  
Directeur général des services administratifs

M. Julian Dashwood  
Directeur du département des pêches

**Dr Antony Lewis**

**Coordonnateur du programme pêche hauturière**

**M. Garry Preston**

**Coordonnateur du programme pêche côtière**

**Dr Tim Adams**

**Conseiller pour l'évaluation des ressources côtières**

**M. Peter Cusack**

**Conseiller pour le développement de la pêche**

**Conseiller pour la pêche côtière**

**M. Steve Roberts**

**Conseiller pour la valorisation des produits de la pêche**

**M. Paul Dalzell**

**Chargé de recherche en halieutique côtière**

**Chargé de la pêche côtière**

**M. Jean-Paul Gaudechoux**

**Chargé de l'information halieutique**

**M. Hugh Walton**

**Conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques**

**M. Michel Blanc**

**Chargé de la formation à la pêche**

**M. Peter Watt**

**Maître de pêche**

**M. Steve Beverly**

**Maître de pêche (consultant)**

**M. Timothy Lawson**

**Statisticien des pêches**

**M. Peter Ward**

**Chargé de recherche halieutique**

**M. Dave Burgess**

**Programmeur-chargé d'étude**

**M. Emmanuel Schneiter**

**Analyste-chargé d'étude**

**M. Peter Williams**

**Chargé de la base de données halieutiques**

**M. Russell Price**

**Directeur des services informatiques (pêche hauturière)**

**M. Etimoni Palu**

**Technicien halieute**

Mme Helen Wolfgramm-Page  
Secrétaire du directeur du département des pêches

Mme Marie-Ange Bao  
Adjointe administrative (section techniques de pêche)

Mme Patricia Lafont  
Adjointe administrative (section valorisation des produits de la pêche  
et information)

Mme Kay Legras  
Adjointe administrative (section évaluation des ressources côtières)

Mme Hélène Lecomte  
Adjointe administrative (section formation)

Mlle Erina Avazeri  
Adjointe administrative (coordonnateur du programme pêche  
hauturière)

Mme Hélène Ixeko  
Adjointe administrative/documentaliste

M. Désiré Ahouanmènou  
Directeur par intérim du service de l'interprétation et de la traduction

M. Roy Benyon  
Chef interprète

Mme Marie Bayle  
Interprète

M. Gérard de Haro  
Interprète

Mme Christine Youssef  
Traductrice

M. Jean-Marie Vacchiani  
Traducteur

Mme Anne Dubois  
Secrétaire (service de l'interprétation et de la traduction)

Mlle Caroline Besnier  
Dactylographe (service de l'interprétation et de la traduction)

## RAPPORT DES TRAVAUX TECHNIQUES

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR — SEANCE TECHNIQUE N° 1

#### 3.1 La pêche thonière dans le Pacifique occidental

Le coordonnateur du programme pêche hauturière fait le point sur la pêche thonière dans le Pacifique occidental en prélude à l'examen par les participants de l'état des stocks dans la région et des activités du programme pêche hauturière. Les participants ayant déjà été informés, lors de la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches, de l'évolution historique intervenue dans le secteur des pêches en général de 1980 jusqu'au début des années 1990, le coordonnateur du programme pêche hauturière axe son exposé sur les prises totales par engin, espèce, flottille et zone en 1993 et rappelle brièvement le volume des captures en 1992 et 1991. Il rappelle également certains facteurs politiques et commerciaux qui ont eu une incidence sur cette activité, à savoir la mise en place de conditions et modalités de base des accords de pêche, l'accord de Palau, les accords de pêche multilatéraux complémentaires, les augmentations récentes des prix, etc.

Le volume total des prises dans la zone desservie par la CPS a encore baissé en 1993, phénomène qui s'était déjà produit l'année précédente, passant de 1,13 million de tonnes en 1991, ce qui était un record, à 1,09 million de tonnes en 1992, et environ 0,9 million de tonnes en 1993 (certaines flottilles n'ayant pas encore communiqué à ce jour le volume de leurs prises pour l'année écoulée). Cela s'explique essentiellement par la chute à environ 150 000 tonnes du volume des prises à la senne, sans doute du fait de la baisse des prix survenue au début de l'année et de l'obligation d'effectuer les opérations de transbordement dans les ports de la région désignés à cet effet. Ce critère a été directement à l'origine d'une diminution de 15 à 20 pour cent des journées effectives de pêche de plusieurs flottilles. Le volume des prises effectuées dans le Pacifique occidental en 1993 a été d'environ 1,3 million de tonnes, ce qui représente plus de la moitié du volume total des espèces de thonidés commercialisables capturées en 1993. Le volume total des captures dans le Pacifique occidental a lui aussi diminué d'environ 4 à 5 pour cent en 1993.

Les prises des senneurs ont encore une fois constitué près de 80 pour cent du volume total des prises (environ 710 000 tonnes contre 876 000 tonnes en 1992 et 871 000 tonnes en 1991), les quatre principales flottilles accusant toutes une réduction du volume de leurs prises. Dans l'ensemble, les prises de la flottille américaine ont été les plus importantes (184 000 tonnes), suivies de celles de la flottille taïwanaise (166 000 tonnes), de la flottille nipponne (147 000 tonnes), et de la flottille coréenne (145 000 tonnes). Pour ce qui concerne les pays insulaires de la région, les senneurs ont enregistré une augmentation du volume de leurs prises; les canneurs ont enregistré globalement une légère diminution; il convient néanmoins de signaler que les canneurs salomonais ont eu à se féliciter d'une augmentation du volume de leurs prises; quant aux prises des palangriers, il est pratiquement certain qu'elles ont augmenté grâce à une reprise d'activité des petites embarcations dans la région.

Les campagnes des senneurs ont été menées dans une zone géographique semblable à celle de 1992, mais il était cependant prévu que cette localisation soit considérablement modifiée à la disparition du phénomène El Niño fin 1993. Les palangriers pratiquant la pêche au thon de qualité *sashimi* ont redoublé d'activité en Micronésie.

Les prises de bonites dans la zone desservie par la CPS ont diminué en 1993 (elles étaient de 732 000 tonnes en 1992), alors que le volume total des prises de thons jaunes a peu varié (266 000 tonnes). Les prises de thons obèses et de germons ont légèrement augmenté, probablement grâce à l'augmentation de l'effort de pêche. Les tendances des PUE seront examinées lors de l'exposé sur l'état des stocks (ci-après).

Les perspectives pour 1994 semblent favorables depuis la disparition du phénomène El Niño, les captures à la senne ayant augmenté de 15 pour cent au cours des premiers mois de 1994; les prix se maintiennent à plus de 900 dollars la tonne et la demande continue de croître dans certains pays.

### 3.2 L'état des ressources thonières dans le Pacifique occidental

Bien que les résultats préliminaires de l'évaluation des stocks de thons jaunes et de bonites effectuée dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés dans le Pacifique occidental tropical aient été communiqués lors de la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches, le coordonnateur du programme pêche hauturière a voulu donner aux participants à la vingt-cinquième conférence un aperçu plus exhaustif de l'état des stocks des quatre principales espèces de thonidés (thon jaune, bonite, thon obèse et germon). Cet aperçu a été préparé et présenté une première fois lors de la sixième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins; cet exercice sera désormais effectué une fois l'an, les méthodes d'évaluation ayant été affinées et améliorées grâce à l'acquisition d'informations plus détaillées. Les rapports sur l'état des stocks comprendront la définition de la notion de stock, des indicateurs de pêche (établis en fonction des données disponibles sur les prises par rapport à l'effort de pêche), et les résultats des évaluations effectuées à partir des données de marquage. Il convient de noter que les évaluations conventionnelles des stocks, fondées uniquement sur le volume des captures par unité d'effort et autres données connexes, ne sont généralement pas réalisables dans l'état actuel des choses.

Les prises annuelles de **thon jaune** dans le Pacifique occidental tropical dépassent à l'heure actuelle les 400 000 tonnes; elles ont en fait doublé depuis 1985. Les volumes des stocks évoluant dans le Pacifique occidental et oriental ont été présumés. Les données relatives aux captures par unité d'effort des senneurs japonais et américains n'ont pas révélé de tendance particulière, alors que les séries plus détaillées concernant les palangriers ont révélé une tendance à la baisse pour les années 1990; il a été cependant difficile d'interpréter ces informations, surtout du fait qu'une baisse semblable avait déjà été observée dans le passé. L'analyse des données de marquage, destinée à ce stade à permettre de cerner dans un premier temps la situation générale prévalant dans la région pour les captures de cette espèce par rapport au rendement de la pêche de surface, a révélé que les taux d'exploitation demeurent modérés, en dépit de la récente augmentation notable du volume total des prises. En se basant sur deux critères pour déterminer l'incidence de l'augmentation des captures sur les stocks, on a pu conclure qu'il serait possible d'augmenter encore davantage les prises de thons jaunes de surface sans compromettre la pérennité du stock, et de fixer un objectif prudent de 500 000 tonnes pour le volume total des prises.

**La bonite** a compté pour plus de 70 pour cent du volume total des captures (plus de 1 million de tonnes en 1991); la structure des stocks n'a pas été clairement établie, mais il était plus simple de considérer les espèces présentes dans le Pacifique occidental tropical comme un seul et même stock. Les données disponibles concernant les PUE n'ont pas révélé de tendances particulières, si ce n'est à la hausse dans certains cas. Les données de marquage ont indiqué de faibles taux d'exploitation, comme dans le cas du thon jaune (0,15-0,16). Il est très encourageant de constater que ces valeurs estimatives avaient pu être calculées à partir de l'augmentation des prises constatée depuis les estimations établies dans le cadre du programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites, résultant des expériences de marquage conduites dix ans plus tôt. Force a été de conclure qu'il était possible d'augmenter considérablement le volume des prises actuelles de bonites. Les participants s'interrogent sur la taille des poissons capturés dans certaines zones par certaines flottilles; ils prennent bonne note des résultats du projet de recherche sur les thonidés conduit aux Philippines où les taux d'exploitation sont beaucoup plus élevés.

**Le thon obèse**, l'espèce la plus prisée sur les marchés, demeure l'espèce la plus méconnue sur le plan biologique. Les prises annuelles réalisées dans le Pacifique occidental tropical atteignent les 50 000 tonnes. Le stock a été évalué pour le Pacifique dans son ensemble. La production et la répartition par âge, établies en fonction des données fournies par les palangriers, permettent de croire que le volume actuel des prises effectuées dans le Pacifique (100 000 à 150 000 tonnes) pourrait être maintenu sans menacer la pérennité de l'espèce. Les données de marquage ont été insuffisantes pour évaluer les stocks, mais le taux de récupération des marques n'a pas dépassé celui du thon jaune et de la bonite. Les participants concluent que le volume actuel des prises peut sans doute être maintenu sans risque pour cette espèce très appréciée par le consommateur, mais qu'il faudrait réunir des informations complémentaires, surtout que les prises de juvéniles ne sont pas pleinement comptabilisées.

**Le germon**, poisson des zones tempérées (à l'inverse des espèces précédentes), semble évoluer dans deux zones distinctes, à savoir le nord et le sud du Pacifique. Les prises de germon ont été très importantes dans le Pacifique Sud, à l'époque de la pêche au filet dérivant, frisant les 50 000 tonnes; aujourd'hui, elles le sont beaucoup moins. Le chiffre des PUE des palangriers a diminué depuis 1986, à l'instar du volume des prises des ligneurs au cours des dernières années, bien que l'on ne sache pas trop pourquoi. Il est évident qu'il faudra tenir compte des facteurs environnementaux. Il est procédé à l'heure actuelle à une évaluation par l'âge et la longueur des poissons, associées à toutes les données disponibles. Les marques récupérées ont permis d'observer les migrations et la croissance des individus, mais elles n'ont pas encore fourni de données suffisantes pour évaluer les stocks de manière exhaustive. Les résultats de cette évaluation seront présentés au groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (GROUPE GERMON) au cours de l'année 1994.

## **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR — SEANCE TECHNIQUE N° 2**

### **5.1 Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP)**

Le coordonnateur du programme pêche hauturière rend compte de l'état d'avancement des travaux de mise en place du projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP) qui correspond au volet thonidés du programme d'évaluation des thonidés et marlins et qui doit permettre d'accroître les activités d'échantillonnage au port, de surveillance des prises, de recherche biologique et de formation.

Dans le cadre de ce projet, des chargés de l'échantillonnage au port, recrutés localement, seront affectés aux principaux ports de transbordement et de débarquement des prises des flottilles de thoniers. Ces agents seront chargés d'enregistrer les prises débarquées, de recueillir les fiches de pêche et les marques récupérées, et enfin de prélever des échantillons témoins de la répartition par taille, de la composition par espèce, et autres échantillons biologiques. Dans un premier temps, le programme d'échantillonnage au port se déroulera dans les ports des pays de la région, mais les chargés de l'échantillonnage pourront être affectés à d'autres ports, hors de la région, pour traiter le thon capturé dans la zone d'action de la CPS.

L'Agence des pêches du Forum (FFA) a déjà conduit un programme d'observation à bord des senneurs américains pour la surveillance et le contrôle des prises, et l'échantillonnage biologique. Le projet SPRTRAMP permettra d'étendre les activités d'observation scientifique à d'autres flottilles thonières et de recueillir des données biologiques plus détaillées. Un chef des opérations d'échantillonnage et des missions d'observation sera nommé à Nouméa pour diriger ces activités.

Des projets à petite échelle seront également mis en place sur le terrain pour étudier de près les questions d'interaction et d'évaluation des stocks. Le projet SPRTRAMP facilitera la participation à des stages d'étude et de recherche des ressortissants des pays ACP poursuivant des études de deuxième cycle de l'enseignement supérieur, et leur permettra de mettre ainsi à profit les installations et les compétences du programme pêche hauturière dans le domaine de l'évaluation des stocks et de l'étude biologique de la ressource.

Le projet SPRTRAMP collaborera également à l'analyse régulière des observations faites dans le cadre du projet de marquage des thonidés et marlins au sujet de l'interaction entre méthodes de pêche et de l'évaluation des stocks. Il s'agira notamment d'élaborer des techniques d'évaluation des stocks, de procéder à l'évaluation exhaustive des différents stocks de thonidés et d'établir régulièrement des rapports sur l'état de ces stocks. Le projet SPRTRAMP permettra de compléter la base de données du programme pêche hauturière et d'en améliorer les capacités d'analyse en contribuant au financement de l'entretien des systèmes existants et à l'achat de nouveaux matériels et logiciels informatiques.

Les participants à la vingt-deuxième conférence technique régionale sur les pêches (1990) et les représentants à la trentième Conférence du Pacifique Sud avaient décidé de soumettre le projet pour financement au titre de la quatrième Convention de Lomé. Après plusieurs contretemps, la réunion ministérielle ACP/Communauté européenne tenue en juin 1992 avait accordé un degré de priorité élevé au projet SPRTRAMP, dans le

cadre de la section des ressources naturelles du programme régional indicatif pour le Pacifique. A la suite de l'évaluation concluante du programme régional de marquage des thonidés qui était financé au titre de la troisième Convention de Lomé effectuée en mars 1993, une proposition de financement avait été arrêtée. L'accord de financement a été signé au cours de la présente conférence technique régionale sur les pêches, ce qui permet le démarrage du projet dont la mise en oeuvre est étalée sur cinq ans.

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR — SEANCE TECHNIQUE N° 3**

### **6.1 Le point sur la pêche côtière dans les pays insulaires**

Le chargé de recherche en halieutique côtière et le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières présentent le document de travail 8 qui rend brièvement compte de la production de la pêche côtière dans les pays insulaires membres de la CPS et passe en revue les activités des différents secteurs de cette pêche. Après le court exposé du conseiller pour l'évaluation des ressources côtières, le chargé de recherche en halieutique côtière fait état du volume important des prises débarquées par les flottilles de pêche côtière des pays insulaires. Les données recueillies indiquent environ 104 000 tonnes d'une valeur de 243 700 000 dollars E.-U. aux cours actuels sur les marchés nationaux. Quelque 80 pour cent des prises débarquées sont destinés à la consommation personnelle, le reste étant écoulé sur les marchés. La production de la pêche côtière répond essentiellement à l'augmentation du nombre des habitants, les pays insulaires dont la croissance démographique se poursuit normalement pourraient dans un proche avenir connaître des problèmes imputables à la surpêche. La pêche commerciale de coquillages producteurs de nacre est surtout tributaire de la demande relativement restreinte provenant de l'industrie du vêtement hors de la région. La récolte d'holothuries est largement tributaire de la demande en Chine où la bêche-de-mer avait servi, à une époque, de monnaie d'échange pour circonvenir les restrictions de change imposées au commerce extérieur; à l'heure actuelle, la demande est très forte.

Le chargé de recherche en halieutique côtière termine son exposé par la question de l'avenir du programme pêche côtière dans la région et indique que la pêche du vivanneau sur le tombant externe du récif sera vraisemblablement peu à peu délaissée au profit de la pêche des espèces pélagiques dont les stocks ne sont pas limités. Il rappelle également qu'il est nécessaire que les pays insulaires fassent mieux circuler l'information sur le rendement de leur pêche côtière afin qu'il soit possible d'établir des comparaisons entre ces pays, car cela permettra d'améliorer les résultats de la gestion des ressources marines à peu de frais. Il suffira pour ce faire de créer à la CPS un centre de documentation et d'information qui répondra aux besoins des pays membres désireux d'obtenir des données comparatives pour la gestion de leurs propres ressources marines.

Le débat sur le document de travail à l'étude est limité par le temps. Toutefois, le représentant de l'Australie remercie les agents du projet de recherche sur les ressources côtières d'avoir fait le point sur la situation de la pêche côtière dans les pays insulaires et indique que les états récapitulatifs par pays sur le volume des prises débarquées, qui sont annexés au document de travail, se révéleront des plus utiles pour la gestion et la mise en valeur des ressources marines. Ces états récapitulatifs pourraient désormais servir de trame aux exposés nationaux qui seront présentés aux futures conférences techniques régionales sur les pêches.

Au cours de cette séance technique, M. Simon Jennings, du centre d'étude sur la gestion des ressources côtières tropicales (*Centre for Tropical Coastal Management Studies*) de l'Université de Newcastle-upon-Tyne (Royaume-Uni), présente une brève communication sur le rendement de la pêche artisanale pratiquée sur plusieurs sites à Fidji compte tenu de la biomasse présente qui a été évaluée à partir d'opérations de comptage sous-marin à vue. Cette activité menée dans le cadre du projet conduit à Fidji a été achevée et le travail sur le terrain se poursuivra sur d'autres sites dans le Pacifique. Les résultats de cette étude sont en cours d'impression.

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR — SEANCE TECHNIQUE N° 4

### 8.1 Mise en place d'une petite pêche thonière à la palangre — Etude de cas en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Un maître de pêche engagé à la CPS à titre de consultant rend compte du projet pilote de pêche du thon à la palangre conduit en Nouvelle-Bretagne orientale par le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée en collaboration avec l'administration locale de la Nouvelle-Bretagne orientale et de l'USAID. Ce projet visait à démontrer qu'il est possible de débarquer à Rabaul du thon de qualité *sashimi* en utilisant une petite embarcation (15 mètres) équipée d'une palangre à monofilament et menée par un équipage local. Le maître de pêche s'appuie, pour son exposé, sur le document d'information 36 et montre sur diapositives le site où se déroule cette activité ainsi que l'installation de la palangre à monofilament et les opérations de pêche.

A ce jour, le projet donne des résultats très probants. Des PUE de plus de 100 kg pour les espèces ciblées, *Thunnus albacares* et *T. obesus*, ont été réalisées par centaine d'hameçons, pour un volume total de plus de 9,5 tonnes pour 9 400 hameçons sur une période de sept mois (août 1993 à février 1994).

Le bateau affecté au projet, le *Kuriap*, a été remis en état et équipé d'un tambour hydraulique pour palangre à monofilament d'une longueur de 13 miles et du matériel de navigation auxiliaire, comprenant un nouveau système de localisation par satellite (GPS), un radiogoniomètre et un échosondeur à écran couleur. Le matériel complémentaire nécessaire a été fabriqué localement, notamment un bossoir pour le halage et les guide-lignes pour le filage de la palangre.

Le consultant décrit l'aménagement du pont pour le filage et le halage de la palangre. Il montre, notamment, les poissons-appâts, et la position des hameçons. La disposition des poulies permet de comprendre comment sont orientées les lignes à partir du moulinet jusqu'à l'arrière du bateau où les crochets sont appâtés, et comment est redisposé le matériel pour le halage.

Les participants assistent à une démonstration des opérations de pêche, y compris le gaffage des thons et marlins. Les opérations de traitement à bord des prises, notamment la saignée et la mise sous glace, sont également décrites. Des diapositives sur le débarquement, le pesage et autres opérations de manutention du poisson dans les locaux du projet de Kokopo leur sont également montrées.

Les participants soulèvent ensuite un certain nombre de questions techniques, au sujet notamment du coût du matériel utilisé, de différents aspects des techniques de pêche, etc. Il leur est indiqué que le document d'information 36 contient les réponses à la plupart de ces questions. Le représentant de Fidji demande s'il est possible d'adapter ce matériel de pêche aux besoins des petites embarcations de pêche, notamment celles pêchant sur les DCP à Fidji. Le conseiller pour le développement de la pêche côtière indique que, lors d'activités conduites précédemment par la CPS, notamment au Samoa-Occidental, on a réussi à mettre au point des palangres verticales qui pourraient servir aux petites embarcations. Il invite également les participants que la question intéresse à prendre connaissance du document d'information 32 où il est question d'activités parallèles, également conduites dans le cadre du projet de l'USAID sur les ressources marines des îles du Pacifique (PIMR), par la société *RDA International Ltd.* en collaboration avec le gouvernement des Tonga.

Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie les intervenants, et notamment le personnel de la CPS et de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) pour leur soutien technique au projet, tâche qui n'a pas toujours été des plus faciles. Il espère que les techniques de pêche démontrées dans le cadre de ce projet sauront susciter un intérêt croissant chez les exploitants de la pêche commerciale en Papouasie-Nouvelle-Guinée grâce au succès que doit connaître la prochaine étape du projet, qui consistera à procéder à des essais d'exportation vers les marchés étrangers des prises de thon de qualité *sashimi*, à fort potentiel rémunérateur.

Le représentant de Palau indique que son pays vient de prendre livraison d'un nouveau bateau devant servir à la pêche à la palangre, et qu'il compte solliciter le concours technique de la CPS pour l'équiper en fonction des opérations de pêche à la palangre auxquels il est destiné.

Le représentant des Tonga indique qu'il est prévu, à l'achèvement de ce projet, de transformer le bateau utilisé à l'heure actuelle pour le projet Tonga/USAID/RDA Ltd. à Vava'u en bateau-école pour les pêcheurs locaux. Il souhaite obtenir de la Papouasie-Nouvelle-Guinée des informations détaillées sur son propre projet, car celles-ci seront utiles au programme de formation à la pêche à la palangre qui doit être mis en place aux Tonga. Il signale également que, grâce à ce projet, au moins un pêcheur professionnel local a été en mesure de créer une petite entreprise de pêche commerciale à la palangre, dont le volume des captures atteint à ce jour plus de 2 tonnes par sortie de deux jours.

Le conseiller pour le développement de la pêche côtière clôt la séance en rappelant que celle-ci avait pour objet d'illustrer le point soulevé par les Tonga, à savoir qu'il est techniquement faisable d'établir une petite pêche thonière à la palangre dans des zones éloignées en utilisant uniquement du matériel et des installations de base. Il fait observer que les services nationaux des pêches sont nombreux à avoir négligé les petites embarcations qui pourraient être utilisées à profit dans ce genre d'activité.

## **8.2 Adaptation par la CPS d'un modèle de DCP utilisé dans l'océan Indien — Un dispositif à la fois peu coûteux et résistant aux intempéries, mis au point pour les pays insulaires**

Le maître de pêche de la CPS, Peter Watt, présente le document d'information 25 où il est fait état d'un nouveau modèle de radeau de DCP qui s'est révélé à la fois peu coûteux et d'une plus grande résistance aux intempéries. Il indique que ce modèle a été conçu à l'origine pour l'océan Indien. Au lieu d'être constitué d'une seule pièce, comme les DCP couramment utilisés dans le Pacifique, celui-ci est composé d'une chaîne de flotteurs en plastique rigide résistant à la pression. Ces flotteurs sont enfilés soit sur un filin en nylon, soit sur un câble en acier inoxydable, soit une combinaison des deux. Ces flotteurs, qui résistent à la pression, ont été retenus car il a été signalé que des radeaux mouillés dans l'océan Indien avaient été submergés à de grandes profondeurs par courants forts ou lors de tempêtes. Le principe en semble efficace selon toute apparence, mais le radeau est cher compte tenu du coût élevé des flotteurs résistant à la pression. Un seul radeau présentant entre 30 et 50 flotteurs coûte environ 1 500 dollars E.-U. La section techniques de pêche en a mouillé un certain nombre dans le Pacifique et il a été observé qu'ils ne manifestaient pas de propension à couler. Ces diverses expériences ont encouragé la section à envisager d'utiliser des flotteurs de senne pour remplacer les flotteurs résistant à la pression plus chers. Les flotteurs de senne ont l'avantage d'être solides, résistants et d'un coût modique. Il est possible d'acheter des flotteurs d'occasion pour 1 dollar E.-U., alors que les flotteurs neufs coûtent 3,50 dollars E.-U.

Le radeau conçu pour l'océan Indien a posé une autre difficulté, car il a fallu trouver des matériaux appropriés pour enfilement des flotteurs. Divers matériaux ont été utilisés, mais il y a eu des problèmes de corrosion et de vandalisme et le coût de ces matériaux n'a pas facilité les choses. Le problème a été réglé avec un câble d'acier gainé de PVC, fabriqué en Nouvelle-Zélande. Le câble de 16 mm de diamètre, fait de 7 fils d'acier, est recouvert d'une gaine en PVC de 8 mm. La couche de PVC est moulée sur le câble d'acier et elle est imperméable. Quarante mètres de câble ont coûté 300 dollars E.-U.

Le coût total de la fabrication du nouveau radeau, comprenant les 50 flotteurs de senne, le câble d'acier gainé de PVC et divers matériaux nécessaires à son montage, se situe entre 350 et 500 dollars E.-U., alors que le radeau conçu pour l'océan Indien coûte 1 500 dollars E.-U.

Le nouveau radeau présente un certain nombre d'avantages par rapport à ceux communément utilisés dans la région. Le diamètre des câbles d'amarrage pourrait être réduit puisque la série de flotteurs permet de diminuer les tensions exercées sur la partie supérieure du mouillage. En outre, il n'est pas nécessaire de prévoir une chaîne puisque l'extrémité du câble en PVC peut être rattachée au mouillage par l'intermédiaire d'un émerillon et d'une manille. Ces avantages permettent de réaliser des économies appréciables.

Les nouveaux radeaux de DCP ont été mouillés au large de quatre pays insulaires du Pacifique Sud, en 1993 : Fidji, Palau, Tokelau et le Samoa-Occidental. Selon les rapports reçus à ce jour, leur rendement serait satisfaisant, mais leur longévité reste à prouver puisque le premier DCP ainsi équipé n'a été mouillé qu'en avril 1993.

## POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR SEANCE TECHNIQUE N° 5

### 12.1 Commercialisation dans le Pacifique de nouveaux produits du thon

Depuis 1989, la section valorisation des produits de la pêche fournit des conseils et une assistance technique aux pays insulaires membres pour la mise au point de nouveaux produits dérivés du thon. Il s'agit d'aider les communautés insulaires isolées à lancer des projets à petite ou moyenne échelle qui seraient générateurs de revenus grâce à la transformation du thon capturé localement en produit à valeur ajoutée qu'on pourra vendre sur le marché local ou exporter. Il est demandé aux participants à cette séance technique de faire part des progrès réalisés au titre de ce projet depuis les cinq dernières années afin de susciter un débat sur l'orientation future à lui donner.

Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche fait l'historique du projet en question dont les détails sont donnés dans le document d'information 24. Le projet pilote de transformation et de commercialisation du thon, mis en place à Tokelau fin 1990, a été suffisamment probant pour inciter à en élargir les activités à d'autres pays et à effectuer des études et des recherches sur des domaines bien précis. Bien que la fabrication de thon au teriyaki (thon mariné et séché) à Tokelau ait été provisoirement suspendue fin 1992, l'expérience a permis de beaucoup apprendre sur la transformation de ces produits dans des localités éloignées, et sur la commercialisation du produit, ainsi que de constater surtout la nécessité d'orienter les efforts de commercialisation vers les consommateurs asiatiques, et notamment les touristes japonais. D'autres pays fabriquent désormais des produits semblables, notamment Kiribati qui compte deux exploitants commerciaux, et les Iles Marshall qui en comptent deux à Majuro et un certain nombre d'autres petits commerçants sur l'une des îles périphériques.

Le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) a commandité des recherches dans le cadre d'un projet entrepris en collaboration avec la CPS. Des études ont été menées pour déterminer la faisabilité du projet pour ce qui concerne des produits du thon qui pourraient être fabriqués dans des pays insulaires du Pacifique Sud, et pour vérifier si ces produits pourraient être commercialisés. Ces études ont donné lieu à deux enquêtes sur le développement industriel de produits, qui ont été achevées fin 1992. La première enquête concernait la modernisation des méthodes de transformation des produits du thon de Tokelau, et la seconde la possibilité de fabriquer des produits séchés de bonne qualité à partir de chair émincée de bonite et de thon. Les conclusions de ces deux études sont disponibles sur demande.

Les participants sont invités à examiner des échantillons de thon séché et de charqui de thon. Les échantillons de charqui de thon viennent de Kiribati et des Iles Marshall; ils comprennent également du charqui de requin en provenance des Iles Marshall.

Les représentants d'un certain nombre de pays membres profitent du débat qui fait suite à cet exposé pour manifester leur intérêt pour ce projet. Le représentant de Guam estime que ce projet offre d'intéressantes possibilités de production de charqui à partir des prises accessoires des palangriers des flottilles de thoniers. Le représentant des Iles Salomon demande à en savoir davantage sur la production de charqui à partir de différentes espèces de poisson, par exemple le requin, et le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche indique qu'il souhaite inscrire cette activité au nombre des activités futures à conduire dans le cadre du projet, puisque les producteurs des Iles Marshall ont pu fabriquer et vendre sur le marché local des produits de bonne qualité dérivés du requin. Il signale toutefois que le charqui de requin risque de ne pas être apprécié sur les marchés extérieurs.

Les représentants de Vanuatu et de Palau souhaitent vivement obtenir de l'information et des conseils au sujet de la production de thon fumé très prisé dans le secteur touristique; cela pourrait intéresser les associations de femmes. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée rappelle que des ateliers de formation ont été organisés à l'intention des femmes de son pays, lesquelles y ont appris les techniques de fabrication du charqui de poisson. Il existe à son avis en Papouasie-Nouvelle-Guinée des possibilités de créer des petites entreprises qui se spécialiseraient dans la fabrication de ce produit.

Le représentant des Iles Mariannes du Nord voudrait savoir quel type d'équipement et de matériel acheter pour produire du charqui et où s'adresser. Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche indique que le matériel nécessaire peut, pour la majeure partie, être acheté localement. Toutefois, les sacs de plastique devant servir à l'emballage du produit doivent être suffisamment solides pour bien protéger le contenu de l'humidité et de l'oxygène. Ce matériel d'emballage n'est généralement pas disponible sur place et doit être acheté auprès d'un fournisseur à l'étranger.